

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Giuseppe Di Salvo

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2020

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 247-21.03 Création au Petit-Lancy d'une garderie dans un local au **p. 359**
Entrée en matière 88, rue des Bossons – Subvention d'investissement
Fr. 350'000.—

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

- b) 248-21.03 Chemin des Tattes-Brûlées – Réaménagements – Crédit **p. 359**
Entrée en matière d'étude
 Fr. 100'000.--
- c) 249-21.03 Lancy Tennis club – Aménagements extérieurs et **p. 360**
Entrée en matière rénovation du club-house – Crédit d'étude
 Fr. 350'000.--
- 8) Motions – Résolutions
- a) Motion du groupe MCG « Rajout de deux petits conteneurs non-enterrés pour le **p. 361**
 recyclage des petits bouchons en plastique et en liège » (M031-2021)
- b) Résolution du groupe des Vert-e-s « Non à une autoroute qui coupe Lancy en **p. 364**
 deux ! » (R032-2021)

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- Vote Petite enfance – Proposition de municipalisation – **p. 370**
 Commission sociale, séances des 8 et 11 février, et 1^{er} mars
 2021 (M. Thomas VOGEL)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission sociale, séance du 8 février 2021, rapporteur M. Thomas VOGEL
 Divers
- 11) Commission de la sécurité, séance du 10 février 2021, rapporteur M. Vincent MAYER
 a) Présentation des mesures d'encadrement social mises en place dans le quartier des **p. 384**
 Palettes
 b) Divers
- 12) Commission sociale, séance du 11 février 2021, rapporteur M. Thomas VOGEL
 Divers
- 13) Commission des sports, séance du 24 février 2021, rapporteur M. Mauro MARTELLA
 a) Présentation de la nouvelle édition du magazine des sports **p. 387**
 b) Divers
- 14) Commission sociale, séance du 1^{er} mars 2021, rapporteur M. Thomas VOGEL
 Divers
- 15) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 2 mars 2021, **p. 388**
 rapporteur M. Mathieu PETITE
 a) Présentation de l'étude « Neutralité carbone »
 b) Présentation du processus et du choix du projet Colombarium **p. 389**
 c) Divers
- 16) Commission de la culture, séance du 9 mars 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

- a) Présentation du Conseil économique communal p.390
- b) Bilan sur les bons de solidarité p. 391
- c) Divers

POINTS FINAUX

- 17) Propositions individuelles et questions p. 392

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir.

J'excuse l'absence de M. Di Salvo.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bonfanti : il s'agit du point 6) Présentation des comptes 2020, le Conseil administratif est encore en train d'investiguer les comptes, nous souhaiterions donc déplacer ce point à la prochaine séance du Conseil municipal, au mois d'avril.

M. Dérobert : nous avons reçu sur nos tables un projet de résolution que nous traiterons au point 8b).

Mme De Vecchi : j'aimerais juste signaler une petite erreur au point 15), le rapporteur de la Commission de l'environnement n'est pas M. Petite, mais moi-même.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

M. Dérobert : nous avons reçu quelques courriers dont nous ne ferons pas lecture.

Un premier courrier de Omnia immobilier qui recherche des parcelles dans la commune de Lancy ; ce n'est pas de notre ressort, nous le transmettons au Conseil administratif pour réponse.

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de la société Faons Genève qui essaie de sauver les chevreuils et les faons lors de la fauche des prairies qui coïncide avec la mise à bas des chevrettes. C'est un sujet important mais qui n'est pas directement de notre ressort, on laissera à M. Bonfanti le soin d'y répondre.

Nous avons reçu une lettre de Mme Manuela Cavadini-Besson pour une pétition qui concerne la démolition des immeubles 1-3-5 chemin de Claire-Vue et 51, route de Saint-Georges au Petit-Lancy et le projet de densification y situé. Cette pétition est adressée à la Caisse de compensation de l'UBS et M. Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire. Je pense que tout est dans le titre, elle est à disposition, comme tous les courriers que nous recevons, au secrétariat de la Mairie si vous souhaitez en prendre connaissance. Nous l'adressons directement au Conseil administratif s'il veut en faire quelque chose. Comme la pétition ne nous était pas adressée, nous n'avons pas de raison de la traiter.

La dernière chose, nous avons reçu encore une pétition, avec un nombre de signatures important, qui s'intitule « Sauvons le parc des Evaux », qui regroupe six associations, et qui est adressée au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, aux Maires et aux Conseils administratifs et municipaux des cinq communes – Ville de Genève, Onex, Lancy, Bernex et Confignon, et qui s'offusque de tout ce qui devrait être installé provisoirement, mais peut-être à long terme, sur le parc des Evaux, notamment l'académie du Servette FC. La Commission des sports, lors d'une réunion au parc des Evaux en avait eu écho. Le Bureau vous propose de renvoyer cette pétition, pour entendre les signataires, à la Commission du développement durable en convoquant également le chef du service des sports puisque les sports sont aussi intéressés par la chose, mais nous ne pensons pas que la Commission des sports ait besoin de se réunir à ce sujet puisqu'il s'agit de développement durable et des parcs.

M. Clémence : je comprends l'avis du Bureau. Néanmoins on aurait un avis un peu différent puisque, comme vous l'avez mentionné, la Commission des sports a procédé à la visite du site et serait à notre sens tout à fait intéressée à participer à ces travaux. Donc on proposerait la création d'une commission conjointe sports-développement durable pour ce sujet.

M. Dérobert : on avait essayé justement de ne pas faire de commission conjointe, parce que qui traiterait le sujet par la suite, c'est un peu compliqué. En effet la Commission des sports avait entendu le projet, mais elle ne s'était pas rendue directement sur place, elle était restée au restaurant, on était confiné, il faisait froid et on n'avait pas été voir l'emprise que cela avait sur le sol. C'est bien une partie sportive qui occuperait ces terrains, mais nous avons jugé que la pétition s'enquerrait plus de l'utilisation du parc des Evaux sur une relativement grande surface et qu'à partir de là, il revenait à la Commission du développement durable de la traiter. Est-ce que vous pourriez souscrire à cela ?

M. Clémence : je vous rejoins sur le fait que cela intéresse la Commission du développement durable en tant que parc, mais l'envoyer à une des deux commissions et pas l'autre revient à faire déjà un choix sur la manière de traiter le sujet. Donc, cela nous paraissait plus pertinent d'avoir les deux commissions avec les deux aspects du dossier qui pouvaient traiter ce sujet.

M. Bonfanti : j'ai peut-être une sorte de solution à la « PDC » j'allais dire, qui consiste à renvoyer à une seule commission et d'y adjoindre les compétences qui vont avec. C'est-à-dire que si voulez que cette commission soit celle des sports – ce qui me paraît plus pertinent, dans la mesure où c'est M. Carnazzola et ma collègue qui traite avant tout ce dossier - on pourrait y

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

adjoindre des compétences qui sont en lien avec l'environnement, c'est-à-dire M. Hasler et pourquoi pas Mme Piriz qui s'occupe de la mobilité.

M. Clémence : on pourrait peut-être mettre cela aux voix, si vous le permettez.

M. Captyn : je m'interroge simplement sur la possibilité de commencer par le développement durable et ensuite de la traiter aussi aux sports ; c'est-à-dire de ne pas faire une conjointe, mais de traiter l'objet comme on le fait parfois pour les travaux et ensuite les finances, dans deux commissions différentes.

M. Dérobert : je vous entends mais comme il s'agira quand même d'auditionner les représentants des pétitionnaires, on ne va pas les convoquer dans deux commissions. Je vous propose la chose suivante : celles et ceux qui sont pour une commission conjointe veillent bien lever la main.

La proposition de renvoi à une commission conjointe est refusée à la majorité des membres présents.

M. Dérobert : la majorité est évidente pour n'envoyer cela qu'à une seule commission. On va le faire en deux votes, soit les sports, soit le développement durable. Celles et ceux qui sont pour renvoyer cela à la Commission du développement durable veillent bien lever la main. J'arrive à 21 voix.

Celles et ceux qui sont pour renvoyer cela à la Commission des sports : 2 personnes. Le reste s'abstient j'imagine.

La pétition est renvoyée à la Commission de l'environnement et du développement durable à la majorité des membres présents.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : comme vous avez pu le constater, vous avez reçu sur vos tables la réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Vergain concernant les bons de solidarité.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 030-2021 déposée par les groupes PLR et PDCVL

relative à l'objet suivant

BONS SOLIDAIRES

1. Quelles ont été les entreprises ciblées pour cette action ?

161 entreprises ont été ciblées pour cette action. Soit, 3 blanchisseries et teintureries, 2 boucheries, 8 boulangeries et tea-room, 2 cordonniers, 4 fleuristes. 38 garages et commerces liés aux voitures et cycles, 22 instituts de beauté, 6 kiosques, 1 opticien, 4 pharmacies, 46 restaurants et 25 salons de coiffure.

2. Comment la décision de se limiter à ce type d'entreprise a été prise ?

La décision a été prise à la suite d'une concertation avec le Conseil économique communal.

3. Combien d'entreprises ont été contactées et combien se sont manifestées ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

161 commerces ont été contactés pour participer à l'action. 46 ont confirmé leur participation.

4. Comment ont-elles été contactées et selon quels critères ?

- *15.07.2020 : envoi d'un courrier à toutes les entreprises présélectionnées **
- *Fin juillet à mi-août : relances téléphoniques aux entreprises ne s'étant pas encore manifestées*
- *31.08.2021 : envoi d'un courrier aux entreprises présélectionnées annonçant que les inscriptions seront ouvertes durant toute la durée de l'opération*

**Les entreprises devaient répondre aux critères suivants, décidés en concertation avec le Conseil économique communal : commerce de proximité, en raison individuelle (RI), en Sàrl ou en SNC, dont le siège et l'activité principale sont à Lancy. Commerces actifs dans les domaines suivants : blanchisseries et teintureries, boucheries, boulangeries et tea-room, cordonniers, fleuristes, garages et commerces liés aux voitures et cycles, instituts de beauté, kiosques, opticien, pharmacies, restaurants et salons de coiffure.*

5. Quel a été précisément le coût de création, de production et de distribution desdits bons ?

- *Réalisation des bons et du dépliant (graphisme) : CHF 5'670.–*
- *Impression des documents envoyés au 15'280 ménages lancéens (dépliant d'information, bon d'achat, FAQ, courrier d'accompagnement) : CHF 9'325.–*
- *Distribution des bons : CHF 4'160.–*

Soit un total de CHF 19'155.–

6. Quel a été le coût de la campagne de publicité liée à cette opération ?

- *Impression des affiches de rue F4 et F200L, des affichettes A3 et des bâches de bord de route : CHF 4'150.–*
- *Pose des affiches dans la rue : CHF 600.–*
- *Agence de communication (incluant le montant de réalisation des bons et du dépliant indiqué à la question précédente) : CHF 38'000.–*

Soit un total de CHF 42'750.–

Cette campagne a duré 3 mois et faisait la promotion de l'ensemble des 250 commerces de proximité lancéens.

7. Quel a été l'impact financier pour l'Administration (traitement des données pour les envois, suivi et remboursement des bons) ?

Deux collaboratrices, soutenues par leur cheffe de service, ont travaillé sur ce dossier entre mai et décembre 2020.

Le service s'est doté d'un programme informatisé pour faciliter l'enregistrement des bons utilisés et pour le suivi des remboursements (coût : CHF 5'385.–).

8. Combien d'entreprises ont sollicité le remboursement des bons ?

45 commerces ont été remboursés et 1 commerce n'a malheureusement encaissé aucun bon.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

9. Quel a été le délai et les modalités de remboursement des bons aux entreprises ?

Nous avons procédé à deux remboursements des bons, le 8 octobre et le 23 décembre 2020. Les commerces avaient un délai jusqu'au 31 janvier 2021 pour vérifier le décompte qui leur a été envoyé par courrier postal le 11 décembre. Seuls 2 commerces, qui avaient oublié d'enregistrer une petite quantité de bons, se sont manifestés. Nous avons donc procédé à un troisième remboursement pour ces deux entreprises.

10. Est-ce que des doléances ont été émises (aussi bien par les foyers que les entreprises) ?

Oui, nous avons reçu des doléances d'habitants n'ayant pas reçu les bons dans leur boîte aux lettres. Nous avons reçu une doléance d'un commerce qui n'avait pas été retenu parce que sa structure juridique (SA) ne correspondait pas aux critères qui avaient été définis.

11. Si oui, pour quels motifs ?

Comme mentionné ci-dessus, un certain nombre d'habitants (estimé à moins de 1% des ménages) n'ont pas reçu les bons dans leur boîte aux lettres. Cela peut être dû à un problème de distribution (nous en avons avisé le distributeur qui nous a rendu un rapport détaillé de distribution), à un manquement des ménages (enveloppe jetée à la poubelle par mégarde) ou à des vols dans les boîtes aux lettres.

12. Y a-t-il eu une évaluation de la satisfaction ainsi que des impacts que cette opération aurait eus auprès des commerçants participant à celle-ci ?

Oui, nous avons réalisé un sondage en septembre, soit quelques semaines après le lancement de l'opération. Tous les commerces étaient extrêmement satisfaits de cette action de soutien. Par ailleurs, nous avons prévu d'organiser une réception en décembre et d'y inviter tous les commerces ayant participé à l'opération, cependant elle n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Nous espérons pouvoir organiser cette réception quand la situation se sera améliorée. Enfin, nous avons prévu de réaliser un autre sondage de satisfaction courant mars.

13. Quelle a été la répartition des nombres de bons par type de commerces ?

Secteur d'activité	Nombre de commerces	Montant des bons encaissés en CHF	Montant en CHF reporté à 1 (montant ÷ nb de commerces)
Blanchisseries et teintureries	2	1790	895
Fleuristes	4	2145	536
Instituts de beauté	6	4580	763
Garages et commerces liés aux voitures et cycles	4	4670	1168
Pharmacie	1	5475	5475
Salons de coiffure	8	5855	732
Boulangeries et tea-room	4	6885	1721
Kiosque	1	7615	7615
Restaurants	16	54015	3376
TOTAL	46	93030	

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

M. Bonfanti : une deuxième communication concerne la Commission de l'aménagement du territoire qui aura lieu le jeudi 15 avril et qui traitera à nouveau de la mise à jour du PDCom. En discussion en interne et après proposition au président de la commission, je propose que cette séance soit ouverte à l'ensemble du Conseil municipal dans la mesure où cela fait un peu plus d'un an que nous avons traité ce sujet, qu'il y a beaucoup de nouveaux élus et qu'une mise à jour au niveau des élus serait souhaitable pour qu'ils puissent avoir la même information que les anciens élus, qu'ils puissent connaître les enjeux, les procédures en termes de PDCom. Cette séance serait une séance d'information, le travail en tant que tel commencerait la semaine suivante et serait évidemment dédiée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Un autre élément qui concerne la culture : nous avons pu rouvrir la ferme de la Chapelle, évidemment avec les contraintes que vous connaissez, difficiles, mais nous avons pu rouvrir cette ferme de la Chapelle. Dans quelques mois, nous espérons aussi rouvrir la villa Bernasconi qui continue sa mutation.

Mme Moyard : la première communication est de vous indiquer que tout arrive à qui sait attendre. Comme vous l'avez certainement constaté, le trottoir et la piste cyclable de la rampe du Grand-Lancy, pour lesquels j'ai déjà fait trois communications depuis le 1^{er} juin, sont finis. A force de beaucoup de pugnacité, on y est arrivé et je m'en félicite, après toutes ces années de travaux, pour notre population.

La deuxième information, c'est qu'un nouvel éco-point est en fonction depuis ces derniers jours dans le même secteur, à la route du Grand-Lancy, au niveau des immeubles de ce qu'on appelle le groupe Mallet, pas loin de la Mairie. On est maintenant dans la suite des travaux sur la réorganisation du parking en quelque chose de plus intéressant, un peu plus vert et mieux pensé que ce qu'on a aujourd'hui.

La troisième information concerne la prolongation décidée par ma collègue Corinne Gachet et moi-même concernant l'exemption des loyers auprès des restaurants, respectivement des boulangeries tea-rooms, qui sont nos locataires, dans le cadre de la poursuite de la politique que nous avons menée jusqu'ici. Nous avons décidé de continuer également pour le mois de mars.

La quatrième information est la réponse à la question orale de M. Aeschbacher lors de la dernière séance concernant les allègements sur la commune de Lancy, c'est-à-dire les exceptions à l'assainissement qui peuvent dans certains cas être autorisées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, à son article 14. Il a fallu faire un certain nombre de recherches pour déterminer qu'au niveau des routes communales, l'idée est évidemment que, quand on a des dépassements au niveau du bruit, on assainisse en prenant des mesures anti-bruits (des murs éventuellement et principalement la pose de phono-absorbant). C'est ce qui a été fait récemment au niveau des routes communales, sur la rue des Bossons avec succès, au chemin de la Caroline également, et à l'avenue du Curé-Baud. A l'avenue du Curé-Baud, cela n'a pas suffi à revenir en-dessous des normes, donc il faudra attendre la suite de la densification du PLQ des Semailles puisque principalement les villas qui sont trop vieilles, malgré le phono-absorbant, reçoivent des décibels trop importants. Cela, c'est au niveau des routes communales. La situation est plus compliquée au niveau des routes cantonales. J'ai dû demander un avis détaillé au Canton qui ne m'est pas encore parvenu. Il y a des questions qui se posent au niveau de la route du Pont-Butin, de la route du Grand-Lancy, de l'avenue des Communes-Réunies et de la route de St-Georges. Je pourrais avoir dans quelque temps davantage d'information, M. Aeschbacher, mais en tout cas la situation est connue au niveau des routes sous notre responsabilité.

M. Dérobert : à noter qu'il serait bien que les réponses écrites figurent dans le procès-verbal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) **Création au Petit-Lancy d'une garderie dans un local au 88, rue des Bossons – Subvention d'investissement (Fr. 350'000.--) (247-21.03)**

=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 350'000.--, afin de pouvoir faire dans ces locaux, dont nous avons négocié avec le propriétaire un prix de location tout à fait intéressant, les investissements nécessaires aux travaux permettant l'installation d'une garderie. Ces locaux sont situés juste à côté de la garderie Caroll qui existe déjà, ils sont très intéressants tant en termes de loyer que de fonctionnalité, que du jardin également à disposition devant ces locaux. Si votre Conseil y consent, cela permettra de faire des travaux qui commenceront cet été pour une ouverture de la garderie durant l'année scolaire suivante. Il est pour l'instant envisagé que ce soient les locaux de la garderie du Petit Prince qui, aujourd'hui, est dans une villa propriété de la Ville de Lancy et qui, à terme, sera détruite dans le cadre de la densification des Semailles. Donc, il avait été annoncé par le précédent Conseil administratif qu'il fallait se résoudre à faire disparaître cette garderie, ce n'était pas l'avis du nouveau Conseil administratif, nous avons donc cherché d'autres locaux, quand bien même ils sont au Petit-Lancy. Ce n'est pas encore certain que ce soit cette garderie qui y aille, par contre, ce qui est sûr c'est qu'il y aura bien une garderie dans ces locaux, peut-être une extension de la garderie Caroll attenante, peut-être le Petit Prince. Etant donné que cet investissement n'était pas prévu dans le budget des investissements, puisque nous n'avons pas encore trouvé ces locaux, nous proposons un renvoi en Commission des travaux, puis des finances.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

b) **Chemin des Tattes-Brûlées – Réaménagements – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (248-21.03)**

=====

Mme Moyard : ce crédit d'étude est l'aboutissement d'un assez long travail entre différents services de l'administration depuis plusieurs années afin d'améliorer les espaces publics et les axes de mobilité douce dans le secteur des PLQ indiqué dans le périmètre des Marbriers. La situation un peu aberrante du jour est d'avoir un accès SIS qui n'est plus conforme, qui doit être modifié, et d'avoir juste à côté en parallèle un petit chemin piéton. L'idée est d'avoir un réaménagement commun, de bien meilleure qualité, qui utilise mieux l'espace, qui soit plus intéressant en termes d'espaces publics, pour lequel il y aura une contribution du propriétaire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

qui doit faire des modifications sur son accès SIS qui est normé. C'est un projet tout à fait intéressant et ambitieux. Celui-ci était prévu dans les investissements, nous vous proposons donc un renvoi uniquement à la Commission des travaux.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous votons l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

c) Lancy Tennis club – Aménagements extérieurs et rénovation du club-house – Crédit d'étude (Fr. 350'000.--) (249-21.03)

=====

Mme Gachet : j'ai le plaisir de vous présenter cette demande de crédit d'étude qui nous permettra, le cas échéant, d'étudier les besoins de réaménagement et de réfection du club-house et des vestiaires, parce que ce sont des infrastructures qui sont très vieillissantes, qui ont énormément de déperdition de chaleur et qui ont de grosses infiltrations d'eau. L'objectif est de refaire l'entièreté de la structure club-house et vestiaires, ainsi que de réaménager les terrains de tennis, de manière à les remettre dans des conditions optimales par rapport au jeu, parce que ce sont aussi des terrains qui sont vieillissants. Cela englobera également l'examen de déplacer un des terrains pour pouvoir couvrir un troisième court, l'objectif étant d'utiliser les salles que le club de tennis utilise l'hiver pour ses entraînements, qui pourrait donc rester sur site ; cela comprend également l'examen d'une installation d'un padel et finalement une réflexion quant à l'ensemble des cheminements et de l'arborisation de cet espace qui est absolument magnifique. Mais il y a encore des éléments à reprendre, il y a des dalles qui sont cassées, donc il y a tout un travail de rénovation et de réflexion à faire. C'est sur l'entier du périmètre que l'on souhaite intervenir et procéder à cette étude.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : la proposition est de renvoyer à la Commission des sports.

Mme Fernandez : étant donné l'ampleur et la nature du projet, il nous semble que les commissaires aux travaux seraient plus à même d'étudier cette proposition, quel que soit le service qui la présente. C'est pourquoi notre groupe propose un renvoi à la Commission des travaux.

M. Clémence : pour le parti socialiste nous préférierions que ce soit renvoyé aux sports puisque la commission a aussi pu visiter les infrastructures précédemment et en est peut-être plus à même d'analyser le projet. Je ne pense pas qu'il y ait une question de compétences au sein des commissions, entre les commissaires qui ont encore moins d'une année de siège. Je pense que les commissaires aux sports sont tout à fait à même de percevoir ces travaux. Par contre, un certain nombre de questions du point de vue financier se posent et nous souhaiterions, malgré le fait que ce projet est prévu au plan des investissements, que la Commission des finances puisse poser quelques questions. Donc, nous souhaiterions un renvoi également aux finances si c'est possible.

M. Dérobert : nous allons voter soit la Commission des sports, soit la Commission des travaux et par la suite faire un deuxième vote pour le renvoi ou non à la Commission des finances puisque celle-ci peut se saisir de quelque chose sans que ce soit une commission conjointe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la Commission des sports veuillent bien lever la main, s'il vous plaît : 24 oui.

Pour le principe, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la Commission des travaux veuillent bien lever la main, s'il vous plaît : 10 oui. Celles et ceux qui s'abstiennent : il n'y en a pas.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté à la majorité des membres présents.

M. Dérobert : celles et ceux maintenant qui veulent que la Commission des finances se saisisse de l'objet veuillent bien lever la main, s'il vous plaît.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 24 oui, 6 non, 5 abstentions.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

Motion du groupe MCG « Rajout de deux petits conteneurs non-enterrés pour le recyclage des petits bouchons en plastique et en liège » (M031-2021)

=====

Considérant que :

- *De nombreux petits bouchons en plastiques et en liège finissent dans nos poubelles et ainsi aux Cheneviers*
- *Lancy poursuit déjà une politique proactive pour les déchets ménagers par le recyclage*
- *Lancy a pour objectif de réduire le tonnage de poubelles par habitant*
- *Ce recyclage fait partie non seulement d'une action sociale mais également dans un but d'éco-gestes notamment pour l'écologie*

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. *Rajouter deux petits conteneurs de la même taille que les conteneurs des piles et capsules de café (100x50x50), un sur le nouveau écopoint de l'Espace-Palette et l'autre sur l'écopoint des Palettes*
2. *Aider à la diminution des déchets ménagers lancés par ce nouveau recyclage*

Exposé des motifs :

Rajout de deux points de récupérations

Il y a près de 10 ans, les petits bouchons en plastiques étaient récupérés sur Genève pour être vendus en faveur des handicapés. Cependant, l'association genevoise n'étant plus fonctionnelle, les petits bouchons n'étaient plus récupérés pour être recyclés et finissent donc aux Cheneviers.

L'association de la région ("Les Bouchons74") s'est donnée pour mission de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique ainsi que ceux en liège, en vue de leur recyclage par une entreprise spécialisée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Cela permet de récupérer des fonds, pour financer des actions en faveur de personnes en situation de handicap, tout en participant à la réduction des déchets :

- *Aider au financement de matériel ou de dispositifs techniques au bénéfice de personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, matériels divers, aménagement à domicile, de véhicules, ...).*
- *Aider financièrement d'autres associations pour personnes en situation de handicap à finaliser un projet.*

Les Lancéens, sensibles à l'écologie et au recyclage, vont pouvoir également aider Autrui en collectant ces petits bouchons grâce à 2 points de récupérations. Des personnes déjà contactée vont pouvoir les récolter et les amener à leur point de stockage.

Pour ce faire, nous désirons que la Voirie et le SEDD puissent insérer 2 points de récupérations (de la même taille que ceux de capsules et piles, soit 100x50x50 cm) sur l'écopoint du chemin des Palettes et du nouvel écopoint se trouvant en face de l'Etoiles-Palettes.

Un contact a été pris avec le collecteur, qui nous a demandé de prendre contact directement avec la Cheffe de Secteur. Comme celle-ci passe déjà à La Croix-de-Rozon pour chercher des petits bouchons, elle pourra également chercher ceux du Grand-Lancy. Si elle ne pouvait les récupérer, un habitant pourrait prendre le relai.

Des affiches seront cherchées chez la Cheffe de secteur et un article pourra être inséré dans Le Lancéen afin d'informer nos communiés sur cette nouvelle récupération.

Cette récupération a non seulement une vocation sociale puisqu'elle aidera les personnes en situation de handicap mais, comme les Lancéens en sont sensibles, également au recyclage, transformation et ... nos poubelles seront plus légères.

Rappelons que la Commune désire faire baisser le tonnage des poubelles par année et par habitants.

Ces petits bouchons sont ensuite recyclés par une entreprise régionale.

Par la suite, deux points supplémentaires pourraient être rajoutés : à l'écopoint des Ormeaux et à l'écopoint de la Caroline où un habitant pourra venir vider les petits conteneurs.

Mme Beun : comme tout est inscrit dans la motion, j'attends vos questions et vos remarques.

M. Dérobert : merci pour cette présentation succincte.

M. Aeschbacher : pour rester dans l'humour, je constate avec plaisir que c'est une proposition pour aider une association de la région 74, une association semble-t-il française, donc je salue l'ouverture d'esprit du MCG dans le cadre de cette motion.

Ceci dit et trêve de plaisanterie, nous avons, un certain nombre de groupes politiques, proposé de mettre des poubelles pour faire du tri beaucoup plus détaillé. On a eu des présentations très claires qui nous ont expliqué que c'était assez compliqué, que cela posait des problèmes, donc je pense qu'il ne faut pas revenir aujourd'hui avec d'autres propositions pour rajouter des possibilités de tri qui d'ailleurs ne figureraient, si j'ai bien compris, que sur un ou deux éco-points et pas sur l'ensemble des éco-points de la ville de Lancy.

Le groupe PLR s'opposera donc à cette motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

M. Vergain : pour avoir regardé de façon plus précise, je constate qu'il n'y a aucun petit bouchon 74 dans les communes, ce ne sont que des initiatives privées, des magasins, des chaînes de magasins qui ont pris cette initiative, mais aucune commune n'a pris cette initiative dans toute la région 74 en question.

Mme Beun : pour répondre à M. Aeschbacher, effectivement nous avons vérifié s'il n'y avait pas des associations sur Genève et environs. La seule association existante est juste à côté, dans le Grand Genève, vous parliez justement du Grand Genève tout à l'heure. Ces petits bouchons vont aider nos voisins – peut-être l'un de vous fera partie de nos voisins à un moment donné, on ne sait pas.

Concernant les petits conteneurs, nous avons eu l'idée de commencer par deux ou trois petits conteneurs pour voir déjà ce que cela donnerait, pour faire des tests, sachant que Retripa ou Papirec ne ferait pas forcément le recyclage eux-mêmes. Concernant les entreprises de recyclage, il n'en existe aucune dans la région, mis à part du côté de Lyon, qui est aussi à côté, qui fait partie du Grand Genève. Certes, même si le MCG préfère travailler avec les résidents et les cantons suisses, malheureusement il n'y a pas eu cette possibilité. Cependant, avec le Grand Genève, nous pouvons aider nos voisins.

L'un des points positifs de cette motion, c'est qu'il y aura moins de poubelles, moins de déchets ménagers et de 178 tonnes de déchets par an, nous pourrions baisser à 160 tonnes comme le veut la commune.

M. Colleoni : il y a aussi une chose négative avec cette proposition, parce que je rappelle que ces bouchons permettent de compresser les bouteilles de PET, de fermer avec le bouchon et on a un gain de place dans nos containers. Donc, enlever les bouchons, cela risque d'encombrer plus nos containers.

M. Barry, hors micro, propose un renvoi en Commission du développement durable.

M. Bonfanti : je crois qu'il y a un malentendu avec les bouchons des bouteilles en PET parce qu'ils sont déjà valorisés. Ils sont déjà dans les bennes de récupération, quand vous mettez vos bouteilles en PET, vous y mettez également les bouchons, donc ces bouchons finissent en traitement et en valorisation comme le reste. Donc il est faux de prétendre qu'ils sont incinérés. Cela ne va pas diminuer les ordures ménagères dans la mesure où si vous faites déjà du tri, ils sont valorisés. Il est faux de prétendre que cela va baisser le tonnage d'incinération.

Mme Beun : je me permets de répondre à M. Bonfanti. Nous avons, avec deux-trois collègues visité Papirec à la route des Jeunes. On nous a bien dit que lorsqu'ils envoyaient leurs bouteilles de PET à une entreprise de recyclage en Suisse-allemande, en Allemagne ou en France, je ne sais plus exactement, les petits bouchons qui sont en plastique, ne sont pas du PET et ne sont pas recyclés. L'idée était de pouvoir utiliser ces petits bouchons à but social et à but de recyclage dans notre région.

M. Dérobert : nous allons d'abord voter la proposition du groupe socialiste pour un renvoi à la Commission du développement durable.

La proposition de renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est refusée à la majorité des membres présents.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous passons au vote de la motion.

La motion M031-2021 est refusée par 24 non, 5 oui, 3 abstentions

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021**b) Résolution du groupe des Vert-e-s « Non à une autoroute qui coupe Lancy en deux ! »
(R 032-2021)**

=====

La Route du Pont-Butin est l'axe qui absorbe le plus de véhicules sur la commune : plus de 30'000 véhicules la parcourent chaque jour entre le stand de Saint-Georges et le village du Grand-Lancy¹. D'importantes nuisances en découlent tout au long de son tronçon : les normes de bruit y sont largement dépassées, l'air y est pollué, les liaisons entre les quartiers sont rendues difficiles. Cet axe lourd, qui se prolonge au sud par l'Avenue des Communes-Réunies jusqu'au quartier des Palettes, produit un profond effet de coupure au sein de notre commune.

Or, il y a quelques semaines, l'Etat de Genève a annoncé des mesures pour « fluidifier » la moyenne ceinture², qui comprend sur Lancy, outre la Route du Pont-Butin, l'Avenue des Communes-Réunies et la Route de Saint-Julien. A court et moyen terme, ladite fluidification consiste à réaliser des « améliorations de capacité »³ ; mesures situées également sur d'autres communes (Vernier, par exemple). Sur Lancy, la principale mesure prévue est la construction d'un nouveau tablier sous le pont de Lancy, dont l'horizon de réalisation a été annoncé pour 2030⁴. Mais il est évident que les aménagements sur toute la moyenne ceinture auront des répercussions assez immédiates sur notre commune. Car on sait bien que chaque augmentation de capacité routière implique toujours une augmentation de trafic, ce qui n'est pas nié par les services de l'Etat.

Non seulement il est frappant de constater que cette augmentation de capacité est en contradiction flagrante avec le Plan climat cantonal et avec l'objectif de neutralité carbone pour 2050 décrété par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019. Cette décision doit nous amener à baisser nos émissions de 12 tonnes de CO2 par habitant par année à une seule tonne par année ! On se doute bien que cette nécessaire rupture ne pourra pas passer par une utilisation accrue de véhicules motorisés, lesquels contribuent pour une part importante au total de nos émissions.

Mais cette augmentation de capacité va surtout encore plus lourdement impacter les habitant-e-s de notre commune, qui subissent déjà les nuisances de plusieurs routes à fort trafic. En effet, beaucoup de façades subissent des niveaux de bruit au-delà des valeurs limites définies par l'ordonnance fédérale de la protection contre le bruit, notamment à la hauteur de la Passerelle de Pré-Monnard et le long de l'Avenue des Communes-Réunies.

De plus, la perspective d'une augmentation de trafic sur cet axe est contradictoire à la politique de construction de logements le long de cet axe de la moyenne ceinture : des programmes de logements, comme ceux prévus par le PLQ Ancien-Puits ou à la place de l'immeuble Lombard-Odier aux Esserts, s'ajouteront à ceux en cours de réalisation ou fraîchement terminés, comme le long de l'Avenue des Communes-Réunies ou le récent immeuble de la SGIPA à Pré-Monnard, parmi d'autres exemples. Ces nouvelles habitantes et nouveaux habitants ont aussi le droit à un environnement sonore et atmosphérique qui ne soit pas trop dégradé !

¹ Chiffres du Plan directeur communal (en cours d'élaboration)

² Communiqué de presse du Département des infrastructures, Un programme ambitieux pour accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), 4 février 2021
<https://www.ge.ch/document/programme-ambitieux-accelerer-mise-oeuvre-loi-mobilite-coherente-equilibree-lmce>

³ Catalogue de mesures 2021-2023

⁴ Voir communiqué de presse du Conseil d'Etat du 11 novembre 2020 <https://www.ge.ch/document/point-presse-du-conseil-etat-du-11-novembre-2020>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à interpeller les autorités cantonales pour leur demander de :

- 1. entreprendre dans l'immédiat des mesures adaptées à même de réduire le bruit routier (murs anti-bruit, etc.) pour faire respecter les valeurs légales d'immission et envisager davantage de franchissements de mobilité douce (passerelles, par ex.) de la moyenne ceinture, pour atténuer son effet de coupure ;*
- 2. ne pas considérer les communes suburbaines comme des déversoirs du trafic du canton et renoncer aux aménagements qui augmentent la capacité routière de la moyenne ceinture ;*
- 3. prévoir des aménagements qui sont à même de réduire le trafic de transit non seulement au travers de la commune mais aussi sur la moyenne ceinture pour améliorer la qualité de vie des riverain-es de cet axe plutôt que de la diminuer ;*
- 4. planifier des infrastructures propres à favoriser les transports publics et la mobilité douce sur ces axes, plutôt que d'augmenter les voies de circulation pour le transport individuel motorisé ;*
- 5. si la construction d'un tablier inférieur sous le Pont de Lancy s'avérait réellement nécessaire,*
 - a. conditionner cet aménagement à une requalification complète des espaces publics en surface, au croisement de la route du Grand-Lancy, autour de l'église et de la place du Premier-Août, en vue d'une priorisation de la mobilité douce et des piétons en particulier.*
 - b. S'assurer que le tablier inférieur soit totalement fermé et insonorisé pour éviter toute nuisance pour les riverain-es*

M. Petite : comme vous le savez, notre commune est traversée du nord au sud et d'est en ouest par plusieurs axes de circulation très importants. La route du Pont-Butin qui se prolonge au sud par l'avenue des Communes-Réunies jusqu'aux Palettes est l'axe le plus important qui voit passer plus de 40000 véhicules par jour sur certains de ses tronçons. Cet axe est une fracture béante dans notre territoire communal, comme le sont d'ailleurs la route de Chancy, la route du Grand-Lancy ou la route de Saint-Julien. Ces routes entravent considérablement la liaison entre nos quartiers, entre le Grand et le Petit-Lancy et le franchissement de ces axes reste difficile quand il n'est pas carrément dangereux.

Mais ces routes à fort trafic apportent aussi évidemment leur lot de nuisances aux personnes qui habitent à leurs abords, on pense avant tout aux nuisances sonores évidemment. Rappelons à cet égard que plusieurs façades d'immeubles d'habitation, le long de la route du Pont-Butin mais aussi le long de l'avenue des Communes-Réunies, sont toujours soumises à des valeurs de bruit qui dépassent les valeurs limites définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, ceci malgré certaines mesures prises ces dernières années comme la pose de revêtement phono-absorbant. On pourrait aussi parler évidemment de la pollution de l'air.

Or, au début du mois de février, le Département des infrastructures de l'Etat a annoncé sa feuille de route pour mettre en œuvre la LMCE (Loi sur la mobilité cohérente et équilibrée). Parmi les mesures annoncées, il y a celle qui concerne le déploiement de la ceinture urbaine ou de la moyenne ceinture – cela dépend comment on l'appelle – qui, vous le savez, sur notre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

commune est justement formée par ces axes route du Pont-Butin, avenue des Communes-Réunies et route de Saint-Julien. Parmi ces mesures planifiées, dont certaines ont déjà été réalisées ces dernières années, on trouve ce qui est appelé des mesures de régulation et aussi des mesures qui sont appelées « amélioration de capacité », car l'objectif, Mesdames et Messieurs, est de fluidifier le trafic et par voie de conséquence d'augmenter la charge de trafic sur cette moyenne ceinture.

Il y a donc de quoi prendre peur, cela signifiera plus de voitures, plus de bruit et plus de pollution sur notre commune.

Certes, on peut se dire que pour l'instant, si vous avez jeté un coup d'œil à ce catalogue des mesures, peu de celles-ci concernent notre commune dans l'immédiat, mais ce serait une erreur de considérer cela puisque des mesures d'augmentation de capacité sont prévues dès 2023, non pas sur la commune de Lancy mais sur la commune de Vernier, par exemple, à l'avenue du Pailly, vers Balexert, ou l'avenue de l'Ain. Cela signifie que ces augmentations de capacité vont engendrer des voitures supplémentaires et, par ricochet, ces voitures vont se retrouver à un moment donné sur Lancy, plus loin sur cette moyenne ceinture.

A plus long terme, ce triste programme nous promet aussi une reconstruction du pont de Lancy, là aussi pour assurer une meilleure fluidité avec, à la clé, un projet au coût assez exorbitant qui va, là aussi, probablement augmenter les nuisances pour notre commune.

Ce projet nous a été présenté en Commission de l'aménagement il y a quelques mois. L'horizon de réalisation est de 2030 et vous savez peut-être que ce projet consiste à mettre la moyenne ceinture sous tunnel à la hauteur de Pré-Monnard, avec la construction ensuite d'un tablier inférieur sous le pont de Lancy et une sortie en surface à hauteur de la piscine de Marignac.

Au-delà du fait que tous ces aménagements apparaissent pour le moins contradictoires dans un contexte d'urgence climatique, ils sont aussi en décalage par rapport à la politique de densification de la commune. Vous savez aussi que de nombreux projets de logements sur la rive de Lancy, le long de la moyenne ceinture sont soit terminés, notamment à Pré-Monnard, soit en cours de construction, à l'avenue des Communes-Réunies par exemple, ou en projet. Donc, toutes ces futures habitantes et habitants seront confronté-e-s à une augmentation des nuisances si la fluidification de cette moyenne ceinture aura l'effet de l'augmentation de la charge de trafic.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, cette résolution demande à l'Etat, plutôt que de penser à charger encore davantage ces axes si délétères pour nos habitantes et habitants, de tenter de réduire le trafic de transit à la fois sur ces axes, mais aussi au travers de notre commune et surtout, avant tout, de protéger nos habitantes et habitants des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique produites par cette ceinture urbaine.

Un dernier point, vous avez vu les invites, si elle devait être réalisée, la réfection du pont de Lancy devrait s'accompagner de mesures telles que la réalisation d'espaces publics en surface ou la fermeture totale du tablier inférieur qui est prévu sous le pont actuel.

Mesdames et Messieurs, ne laissons pas une autoroute traverser notre commune et détériorer notre qualité de vie. Ce sont les raisons pour lesquelles, le groupe des Vertes et des Verts vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet de résolution.

M. Aeschbacher : je vais être un peu plus bref. Je vais faire un premier rappel, c'est que la rénovation du pont de Lancy est un projet qui a été intégré au protocole d'accords conclu avec le Canton afin de retirer l'opposition de notre commune aux aménagements prévus dans le cadre du CEVA à la gare de Lancy-Pont-Rouge.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Je vais également revenir brièvement sur la présentation de février 2020 - c'est juste, ce projet de moyenne ceinture englobant le fameux pont de Lancy a été présenté à la Commission de l'aménagement. On a un document qui est assez intéressant puisque, lors de cette séance, pour ma part j'estime qu'il a permis d'amener certaines réponses à des demandes qui sont soulevées par cette résolution, notamment au point 1 qui demande de prendre des mesures adaptées afin de réduire le bruit routier ou au point 4 qui demande de planifier des infrastructures propres à favoriser les transports publics et la mobilité douce.

Je relève que lors de la présentation, il a été indiqué que les propositions faites permettraient une amélioration sensible de l'air et du bruit, une amélioration des transports publics et de la mobilité douce.

En ce qui concerne les autres invites demandant de ne pas considérer les communes suburbaines comme des déversoirs de trafic du canton ou de prévoir des aménagements à même de réduire le trafic de transit, nous y sommes tous favorables. Cependant cela relève d'une certaine schizophrénie, car il n'est pas possible dans un même temps de vouloir chasser le TIM (transport individuel motorisé) du centre-ville sans avoir de conséquences pour les communes suburbaines. Il n'est pas possible non plus de vouloir chasser la circulation de transit des zones résidentielles sans lui donner l'occasion d'utiliser d'autres voies d'évitement, sauf à vouloir interdire purement et simplement le transport individuel motorisé, ce que, pour notre part, nous ne souhaitons pas.

Enfin, je rappelle que la fiche 9 du PDCom qui est quelque part la bible de l'aménagement communal, datée du 30 mars 2020, intitulée « boulevards urbains du Pont-Butin et du pont de Lancy » répond également à un certain nombre de points soulevés dans cette résolution.

Alors soyons un peu plus pragmatiques et moins dogmatiques ce soir, c'est pourquoi le groupe PLR refusera l'entrée en matière sur cette résolution qui ne fera que braquer le Canton alors même que nous avons enfin une belle opportunité à moindre coûts d'améliorer sérieusement la qualité de vie des habitants sur cet axe routier.

M. Clémence : on remercie le groupe des Verts d'avoir fait cette proposition de résolution et de s'intéresser à cette thématique. Il nous semble tout à fait intéressant de pouvoir en discuter plus avant et en particulier d'auditionner l'OCT non seulement sur le projet de pont qu'on nous a déjà présenté, mais bien sûr sur des éléments plus larges que représente le catalogue de mesures et en particulier une des mesures prévue et qui est à notre sens intéressante qui est l'extension de la zone 2 - c'est-à-dire la zone qui s'appelle le Centre et non pas l'hyper-centre - à certaines zones résidentielles de Lancy et donc d'y favoriser la mobilité douce et les transports publics et donc par effet domino concentrer le trafic sur les axes primaires plutôt que dans ces quartiers.

Même si on rejoint l'ensemble de constats et la plupart des invites présentées, en particulier en termes de bruit - il se trouve que Mme Moyard a mentionné tout à l'heure que les nuisances de bruit se concentraient sur les routes cantonales, dans notre commune - on pourrait avoir une présentation un peu plus détaillée de l'Office cantonal des transports sur les futures charges de trafic estimées par exemple sur ces axes et les éventuels allègements qui seraient nécessaires.

Cela nous paraît intéressant de creuser ces questions et donc de renvoyer à la Commission de l'aménagement cette résolution pour en discuter et procéder aux auditions y relatives.

M. Haas : le groupe démocrate-chrétien a la position suivante sur cet objet. M. Aeschbacher a rappelé deux-trois choses qui sont effectivement cohérentes et sont une réalité, notamment ce protocole d'accords et le plan directeur communal. En même temps, quand on a eu cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

présentation très technique des services de l'aménagement et quand on lit surtout le message qui a été fait par le Conseiller d'Etat aux communes genevoises « Projet d'amélioration de la ceinture urbaine au niveau du pont de Lancy », il y a quand même une dimension par rapport à ce projet qui est un peu inquiétante. C'est-à-dire qu'on dit « la ceinture urbaine doit disposer d'une capacité et d'une fluidité suffisante pour permettre au trafic routier de contourner le cœur de l'agglomération ». Ce qui veut dire, à titre personnel, et le groupe partage ce ressenti, en gros pacifions le centre, mettons des vélos partout, des jolies choses, et à Lancy le plus gros trafic. Cela, très clairement nous dérange beaucoup parce qu'il y a quand même des conséquences qui sont énormes.

M. Petite a développé, M. Aeschbacher a donné deux-trois points, mais il y a encore une chose : c'est un projet pharaonique, cela veut dire que c'est un chantier au minimum de cinq ans et quand on voit les entraves d'un chantier de cette ampleur, on va juste se demander – on vise à améliorer la qualité de vie – mais pendant 5 ans, pas seulement les riverains, mais tout Lancy, que va-t-on subir ?

J'ai une autre inquiétude, un peu plus anecdotique, mais je l'ai déjà partagée dans d'autres commissions : que fait-on du vallon de l'Aire, parce que cela va être compliqué de me convaincre qu'on fait un pont fermé ou un cube qui va passer sous le pont de Lancy et qui va préserver le vallon de l'Aire qui est quand même un des derniers couloirs biologiques de notre commune, et même si l'on enferme tout cela, de nouveau les travaux, eux, vont quand même générer des choses assez désastreuses.

Après, il y a une chose plus philosophique - je ne veux pas être dogmatique M. Aeschbacher - c'est qu'avec le groupe on s'est étonné de développer deux trams, un en direction de Perly, l'autre en direction de Bernex, on a un CEVA - je parle sous le grand contrôle de M. Jotterand - qui va reprendre un rythme et une cadence parce qu'il y a plein de mécaniciens qui ont été formés, donc tous ces grands projets de mobilité douce ou collective qui, par effet naturel, devraient réduire le trafic motorisé, j'aimerais bien qu'avant de décider quoi que ce soit par rapport à cette moyenne ceinture on ait des éléments beaucoup plus précis et des projections.

Cela veut dire aussi que même si ce sont des choses qui ont déjà été englobées dans certaines études, aujourd'hui on est vraiment à un moment, et c'est très bien puisqu'on a notre plan directeur communal - et comme l'a rappelé très justement M. Aeschbacher il y a des éléments qui sont dedans - mais je pense qu'on doit profiter de l'opportunité du développement de ce projet - qui au niveau de la commune est quelque chose qui va avoir un impact énorme, il peut y avoir des choses positives mais globalement c'est quand même quelque chose qui est assez fou et pharaonique - et on a juste pas passé sur la question des coûts. Je vous rappelle que le 11 novembre, simplement le crédit d'étude, ce sont Fr. 5'800'000.— qui ont été votés, donc le crédit de construction et de réalisation est de l'ordre de Fr. 100 millions, voire plus.

Cela dit, il y a pleins de préoccupations à notre niveau et je pense qu'on doit saisir l'opportunité d'avoir aussi une nouvelle législature pour un projet qui s'inscrit à un horizon à la fois 2030 pour soi-disant sa réalisation mais aussi par rapport au plan climat, d'avoir une certaine cohérence et du coup le groupe démocrate-chrétien propose aussi un renvoi en Commission de l'aménagement élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Je me tourne vers M. Bonfanti, je sais qu'on aura cette commission le 15 avril, mais là c'est une information globale. Je pense que, vu la nature de ce projet, vu la nature des enjeux et des questions que l'on devra tous se poser parce que, sans être de nouveau dogmatique M. Aeschbacher, mais à un moment donné si on veut avoir moins de voitures, il faudra se poser la question de savoir qui sont les 40000 utilisateurs et pourquoi diable à l'horizon 2030 ou 2050 on n'aura pas philosophiquement tout changer dans les modalités de déplacement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Donc, il est urgent d'attendre sur un projet aussi monstrueux et je propose un renvoi en commission avec une invitation non seulement des services de l'Etat mais pourquoi pas du Conseiller d'Etat en charge des infrastructures.

M. Couto : le groupe MCG est aussi d'avis de renvoyer cette résolution en commission pour étude, afin de voir, comme l'a dit M. Haas, et analyser le trafic qui passe. Je me réjouirais de voter une motion des Verts ou une résolution pour mettre une taxe par exemple aux frontaliers qui viennent en Suisse pour éviter qu'ils viennent en voiture, maintenant qu'on a le CEVA. Je pense que là on va résoudre une bonne partie de ce problème de trafic. Le jour où il y aura cette résolution, je me réjouirais de la voter. En attendant, renvoyer cela en commission pour voir effectivement si une grande partie de ce trafic ne correspond justement pas à cela.

M. Bonfanti : le Conseil administratif partage bien entendu ces préoccupations. Depuis quelques semaines maintenant, nous avons des discussions avec l'ensemble des communes qui sont impactées par ce projet et il est vrai que nous avons de forts doutes sur la question de la fluidité et l'augmentation du trafic. Jusqu'à présent, le Conseil d'Etat avait une stratégie de discuter en bilatéral avec les communes et de ne pas mettre l'ensemble des communes autour de la table pour pouvoir partager les informations et les données qui ont été transmises. C'est un travail qui est en train d'être fait au niveau des communes pour savoir si les informations données sont cohérentes entre elles ou ne posent pas de problèmes.

Evidemment, on est un peu pressé par le temps parce que des décisions vont être prises ces prochaines semaines par le Grand Conseil et nous souhaitons aller assez vite de l'avant, mais la résolution pose de bonnes questions et il est vrai qu'on peut être intéressé sur le fait d'améliorer l'espace public, on peut prendre l'exemple du village du Grand-Lancy qui pourrait se retrouver, d'une certaine manière, réuni, mais cela a aussi de forts impacts en termes d'accroissement du nombre de véhicules.

On a aussi constaté quelque chose au niveau du Département des infrastructures, autant les autres départements ont pris conscience des problématiques d'ordre climatique, autant le Département des infrastructures, quand on discute avec eux, on a un peu le sentiment qu'ils n'ont pas vraiment conscience de ce problème, la seule chose qu'ils ont en tête, c'est le nombre de véhicules qui va venir à Genève et comment ces véhicules vont pouvoir rouler sur la route. Ils ne se posent même pas la question de savoir comment on peut améliorer le transfert modal. Pour l'instant, c'est un gros problème qu'on a, les autres départements ont vraiment pris conscience de cela, mais actuellement le Département des infrastructures, plus précisément l'OCT, c'est un autre problème.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de la proposition de renvoi en Commission de l'aménagement puisqu'il a été demandé par M. Clémence et par M. Haas. Et vous aviez une proposition de renvoi en commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, M. Haas.

M. Haas : oui vu les enjeux et la portée de ces mesures.

La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est acceptée par 31 oui, 0 non, 4 abstentions.

M. Dérobert : nous passons au vote maintenant de la proposition d'ouvrir la séance à l'ensemble du Conseil municipal.

La proposition de renvoi en commission ouverte à l'ensemble du Conseil municipal est acceptée par 31 oui, 3 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Petite enfance – Proposition de municipalisation – Commission sociale, séances des 8 et 11 février, et 1^{er} mars 2021 (M. Thomas VOGEL)**

=====

M. Vogel présente le sujet : afin de mieux se positionner par rapport à la proposition du Conseil administratif de municipaliser les crèches et les garderies actives sur le territoire de la Ville de Lancy, les commissaires ont souhaité auditionner plusieurs communes genevoises qui ont opéré divers choix quant aux prestations liées à la petite enfance.

Ainsi, la commission sociale a pu prendre connaissance des expériences de

- La commune de Meyrin,
- La commune de Vernier, et
- La commune de Versoix.

Je vais tâcher de rapporter brièvement ces expériences :

L'expérience de la commune de Meyrin

Mme Nathalie Leuenberger, Conseillère administrative de la commune de Meyrin, expose aux commissaires le fait que Meyrin a été une commune précurseur en la matière puisqu'une crèche municipale a été ouverte en 1976 déjà. Elle précise qu'aujourd'hui la commune de Meyrin est la quatrième commune du canton selon le nombre d'habitants, juste derrière celle de Lancy. Comme la commune de Lancy, celle de Meyrin continue de voir le nombre de ses habitants s'accroître à un rythme soutenu, provoquant ainsi également une pression sur le secteur de la petite enfance.

Meyrin a pu ouvrir 110 nouvelles places d'accueil entre 2017 et 2018. Elle offre aujourd'hui 422 places et consacre environ 15% de ses dépenses annuelles à la petite enfance. Mme Leuenberger précise que selon les calculs de la commune de Meyrin le coût d'une place en crèche s'élève à environ Fr. 42'000.-- par année, dont les trois quarts sont couverts par le budget municipal, le reste étant à la charge des parents. Au-delà de ces prestations, le Service de la petite enfance de la commune de Meyrin s'attache à répondre aux besoins de 1'300 enfants de moins de 4 ans de la commune mais se rend bien compte qu'elle n'est pas en mesure de satisfaire entièrement la demande pour un accueil généralisé.

A Meyrin, la petite enfance est donc municipalisée et le Service de la petite enfance est piloté par trois personnes. Les échelons hiérarchiques sont réduits au minimum et les prestations sont réalisées en « régie directe » ce qui selon Mme Leuenberger permet une meilleure maîtrise et une plus grande réactivité pour s'adapter à l'évolution des besoins.

Les autres avantages relevés par les collaboratrices de Mme Leuenberger sont notamment un cadre statutaire clair et commun pour l'ensemble des employés de la petite enfance – toutefois un statut distinct du personnel municipal et objet d'un règlement propre à la petite enfance – et pour les parents la simplification des démarches à travers un guichet unique et la garantie d'un traitement équitable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Mme Leuenberger conclut que le modèle de municipalisation de la petite enfance à Meyrin est un succès et qu'au-delà des responsabilités qu'implique la réalisation des prestations en direct, elle n'y voit que des avantages et encourage la Ville de Lancy à suivre l'exemple.

L'expérience de la commune de Vernier

M. Martin Staub, Conseiller administratif de la Ville de Vernier, présente le modèle de municipalisation intégrative adopté par la commune de Vernier.

En introduction, M. Staub précise qu'en termes de population et de données socio-économiques les Villes de Vernier et de Lancy sont très proches.

La municipalisation de la petite enfance à Vernier remonte à 2001. Il s'agit donc d'ores et déjà d'une expérience de 20 ans. Depuis 2001, le Service de la petite enfance de Vernier a beaucoup évolué. Aujourd'hui, il occupe 295 personnes, ce qui représente 40% du personnel municipal. La Ville de Vernier compte 5 crèches (400 places), 4 jardins d'enfants (74 places), 1 halte-garderie (14 places) et 1 accueil de jour (35 à 40 places). De nombreux développements sont prévus à l'horizon 2022 et 134 places additionnelles devraient alors être disponibles. Au total, le nombre d'enfants accueillis actuellement est de 678.

Selon M. Staub, la municipalisation permet de mieux répondre à l'évolution des attentes par rapport à la prise en charge de la petite enfance. Il cite notamment les avantages en termes éducatifs, de socialisation et d'accompagnement dans l'acquisition du langage. Selon lui, ces prestations permettent de réduire les inégalités à l'âge pré-scolaire.

M. Staub ajoute que selon lui la municipalisation permet de mieux mettre en valeur l'engagement des bénévoles. En effet, en prenant à sa charge les aspects les plus complexes et les tâches administratives, la municipalisation libère le potentiel de ceux qui sont prêts à s'engager bénévolement.

Un avantage majeur que tient à souligner M. Staub est celui de la mutualisation des ressources. En effet, le fait de disposer d'un ensemble de collaborateurs sur la commune permet de pallier les manques dans une institution de la petite enfance ou une autre et ainsi d'assurer la délivrance des prestations même en cas de difficultés dans une ou plusieurs crèches. Il mentionne que pendant la crise sanitaire que nous subissons, les prestations ont toujours été garanties.

Ensuite, M. Staub évoque les avantages en termes d'administration et de gestion liés à la municipalisation. Selon lui, celle-ci permet une meilleure transparence budgétaire ainsi qu'un meilleur contrôle de l'utilisation des deniers publics.

Enfin, comme l'ont mentionné avant lui les représentantes de la commune de Meyrin, M. Staub pense que pour les parents le fait d'avoir un interlocuteur unique est un avantage, qui se traduit aussi par une délivrance cohérente et équitable des prestations de la petite enfance.

A la question de savoir s'il voit des désavantages à la municipalisation, M. Staub répond que selon lui il n'y a pas de désavantage et que même les craintes soulevées par l'uniformisation des prestations n'ont pas lieu d'être, puisqu'avec le modèle adopté par la Ville de Vernier les institutions gardent leur autonomie pour élaborer leurs projets. Le seul point d'attention selon lui est celui des coûts, et notamment les conséquences financières d'une uniformisation du statut des collaborateurs de la petite enfance. M. Staub termine sa présentation en évoquant les estimations financières faites à Vernier et qui tablent sur un coût d'un peu plus de Fr. 33'000.-- la place par année, dont 20% (Fr. 6'500.--) sont couverts par les parents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

L'expérience de la commune de Versoix

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative de la commune de Versoix, commence par préciser que le modèle choisi par la commune de Versoix est celui de la fondation, mais que le Conseil administratif est en pleine réflexion pour une éventuelle adaptation de ce modèle.

En 2010, la commune de Versoix a souhaité répondre à des préoccupations d'harmonisation des prestations qui jusqu'alors étaient délivrées par quatre établissements subventionnés de façon très différenciée. Elle souhaitait également la mise en œuvre d'une politique globale de la petite enfance. Enfin, elle souhaitait avoir davantage de visibilité sur les prestations fournies et sur l'utilisation des fonds publics.

La commune de Versoix a maintenu la diversité des modes d'accueil (crèches, garderies et mamans de jour) tout en améliorant la cohérence des différentes offres. Il s'agissait de garantir la qualité de la prise en charge tout en laissant le libre choix du mode de garde et en harmonisant les tarifications et les règlements.

Par ailleurs, il s'agissait également d'optimiser l'utilisation des ressources en améliorant les taux d'occupation et en cherchant des synergies en matière de gestion.

Mme Enhas convient que la municipalisation aurait présenté un certain nombre d'avantages, mais que le choix de la commune ne s'est pas prononcé pour ce modèle en raison des conséquences financières anticipées – notamment les surcoûts salariaux – et la nécessité de créer un Service de la petite enfance.

La commune de Versoix a donc adopté le scénario de la création d'une fondation communale de la petite enfance. A travers ce système, la commune de Versoix a pu atteindre ses objectifs en matière d'harmonisation des prestations et d'uniformisation des statuts. De même, la création de la fondation a permis d'optimiser les processus de gestion administrative et budgétaire.

La Fondation communale de la petite enfance dispose d'un Conseil de fondation (composé de neuf membres : représentants politiques, professionnels de la petite enfance, représentants des parents et représentants du personnel), d'un directeur de la petite enfance, d'un comptable et d'une secrétaire-réceptionniste. Les adjoints pédagogiques sont sur sites et assument la responsabilité de chacune des institutions.

Selon Mme Enhas, l'inconvénient principal du modèle adopté par la commune de Versoix est le pilotage indirect de la politique de la petite enfance qui est largement entre les mains du Conseil de fondation plutôt qu'entre celles du Conseil administratif.

Enfin, Mme Enhas présente quelques chiffres : elle précise que la commune de Versoix à travers sa fondation offre aujourd'hui plus de 200 places et que cela correspond à environ 12% du budget de la commune.

Mme Enhas termine sa présentation en signalant que le Conseil administratif a procédé en 2019 à une étude sur le modèle de gouvernance de la petite enfance qui ne lui paraissait plus en cohérence avec l'évolution des attentes des édiles de la commune de Versoix et de ses administrés. L'étude a montré que l'autonomie de la fondation pouvait constituer un obstacle à la collaboration avec les services de l'administration, à l'harmonisation des conditions d'emploi et même à empêcher certaines synergies pourtant souhaitées. Malgré cela, le Conseil administratif de la commune de Versoix a décidé de ne pas s'engager dans la voie de la municipalisation de la petite enfance et de maintenir la fondation en place, tout en clarifiant ses prérogatives.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Discussions de la commission et vote

Les commissaires échangent sur le système qui conviendrait à la Ville de Lancy.

Un.e commissaire commence par exprimer son sentiment que la proposition du Conseil administratif n'est que partielle et qu'elle n'est pas cohérente par rapport aux étapes qui devraient mener au choix proposé. Il mentionne qu'aujourd'hui la Ville de Lancy ne dispose pas d'une politique de la petite enfance et qu'il est par conséquent trop tôt pour se prononcer sur le modèle qui permettra de réaliser ses objectifs. De même, il souligne qu'en fonction de l'adoption d'une politique de la petite enfance, d'autres modèles pourraient être adéquats, parmi lesquels l'utilisation de contrats de prestations, la constitution d'une fédération des institutions de la petite enfance ou encore d'une coopérative. Ces suggestions sont écartées par la magistrate qui n'y voit que des inconvénients et ne pense pas que ces formes permettent d'atteindre les avantages qu'elle attend de la municipalisation.

Un commissaire est, lui, convaincu que le modèle de fondation est souhaitable et présente de nombreux avantages, notamment la participation d'élus municipaux au Conseil de fondation, permettant un contrôle adéquat. Ce commissaire souligne également que pour les autres éléments, la création d'une fondation permettrait parfaitement de répondre aux attentes de la Ville de Lancy (harmonisation des prestations et des statuts, équité dans l'accès aux places et synergies administratives). La magistrate répond que selon elle une fondation ne permettrait pas de répondre aux inconvénients actuels et que les coûts liés au fonctionnement d'une fondation seraient dissuasifs, ce que conteste son pré-opinant.

Un troisième commissaire pense, quant à lui, que la création d'une fondation éloignerait la maîtrise de la politique de la petite enfance du Conseil administratif et du Conseil municipal. Ce qu'il ne souhaite pas.

Deux commissaires s'expriment tour à tour pour comprendre l'incidence de la création d'une fondation ou de la municipalisation sur les projets pédagogiques et l'indépendance des institutions dans l'élaboration de ceux-ci. Les discussions qui s'ensuivent permettent de conclure que les projets pédagogiques resteront adaptables aux caractéristiques des différentes institutions de la petite enfance.

Un commissaire s'inquiète de savoir ce qu'il adviendrait du patrimoine des institutions de la petite enfance en cas de municipalisation. Il lui est répondu que ce patrimoine serait intégré soit au patrimoine de la fondation soit au patrimoine de la Ville de Lancy, le cas échéant.

Suite à ces premiers échanges, les commissaires prennent le temps de la réflexion et reviennent en commission le 1er mars avec les positionnements suivants :

Un premier commissaire exprime sa conviction – et celle de son groupe – que la municipalisation permettra une meilleure prise en charge des enfants. Il pense également que les pratiques seront harmonisées et que le personnel de la petite enfance sera davantage soutenu.

Un second commissaire exprime lui aussi son adhésion au fait qu'il faut harmoniser les pratiques et centraliser les décisions liées à la petite enfance. Toutefois, selon lui la réponse adéquate serait la constitution d'une fondation. Il rappelle que d'après sa perception, la municipalisation juxtapositive serait insuffisante et que la municipalisation intégrative aurait, quant à elle, un coût trop élevé.

Un troisième puis un quatrième commissaire rejoignent le précédent en pensant que la création d'une fondation correspondrait parfaitement aux objectifs que la commune s'est donnés en matière de petite enfance tout en garantissant une certaine autonomie des institutions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Un cinquième commissaire exprime quant à lui tout son soutien à une municipalisation intégrative qu'il pense être à même de répondre à toutes les attentes des lancéen.ne.s, tout en restant financièrement raisonnable.

Bien qu'un commissaire déplore que le débat porte essentiellement sur l'aspect financier et non pas sur la politique de la petite enfance en soi, il rappelle qu'il est nécessaire de se prononcer dès que possible sur la question de la municipalisation pour répondre aux besoins et attentes des Lancéen.ne.s et éviter la poursuite de traitements différenciés et parfois inéquitables des besoins.

Réagissant à cela un commissaire remarque que les incidences financières des choix proposés n'ont été que peu étudiées et que les chiffres qui ont été transmis sont des estimations qui mériteraient d'être affinées.

Les discussions se poursuivent autour des conséquences administratives et financières de la municipalisation. De nombreux points sont abordés parmi lesquels le statut des collaborateurs (et leur éventuelle revalorisation) et l'égalité de traitement souhaitée.

A l'issue de toutes ces discussions, la Présidente propose de procéder au vote. Celui-ci se déroule en deux étapes :

- Choix entre municipalisation ou fondation : la municipalisation l'emporte avec 5 votes en faveur contre 4 votes pour la fondation et deux abstentions.
- Choix entre municipalisation juxtapositive et municipalisation intégrative : la municipalisation intégrative l'emporte avec 9 voix en sa faveur, 1 voix en faveur de la municipalisation juxtapositive et une abstention.

La commission revient donc vers le Conseil municipal avec un vote en faveur de la municipalisation intégrative, tout en attendant l'élaboration de la politique lancéenne en matière de petite enfance.

M. Barry : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, la Commission a abordé et débattu à de nombreuses reprises d'une nouvelle gouvernance de la petite enfance à Lancy. Nous avons eu beaucoup de demandes d'information sur le sujet et nous avons pu poser nos questions.

Le sujet a été traité avec beaucoup de sérieux. Toutes les différentes possibilités ont été discutées. Cela étant, elles posent toujours autant de défis au niveau des coûts. Ce défi est d'autant plus important que la priorité reste de répondre aux besoins des familles. Aujourd'hui, certains comités de crèches sont à bout de souffle au vu de la complexification croissante de leur tâche et de leurs responsabilités.

La Commission a discuté des pour, des contre, des options qui viennent d'être relevées par le rapporteur. Nous avons trouvé beaucoup de points positifs et avantages dans les différents modèles avec une vision globale de tous les paramètres. Un consensus s'est clairement dégagé pour un changement de gouvernance.

Il faut rappeler que la petite enfance est pleinement une tâche du service public ou devrait l'être, nous semble-t-il, au même titre que d'autres politiques publiques. C'est pourquoi nous estimons qu'une municipalisation permettrait une gestion plus efficace et homogène du domaine pour le bénéfice des enfants.

Vous êtes d'accord, chers Collègues, que l'obtention d'une place de crèche est un droit, à l'instar de l'école. Cette municipalisation apporterait plus de visibilité, plus de cohérence avec une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

égalité et une équité dans le traitement des demandes. Il faut rappeler que le changement de gouvernance a fonctionné à satisfaction dans beaucoup de communes, entre autres Vernier, Carouge, et la Ville de Genève est en pleine réflexion pour également municipaliser la petite enfance.

En effet, il est à souligner ici qu'il y a des éléments déterminants que nous avons retenus dans le rapport qui nous avait été présenté. C'est entre autres la position des professionnels dans le domaine, en l'occurrence certaines directrices de crèches qui ont témoigné dans le rapport en disant que leur personnel et elles-mêmes désiraient une municipalisation. Ceci étant, notre groupe invite l'ensemble de notre Conseil à opter pour une vraie réforme de la petite enfance à Lancy.

Cependant, certains commissaires ont montré leur intérêt pour la création d'une fondation. Mesdames et Messieurs, chers Collègues, la fondation n'est pas une option parce qu'elle ne va pas répondre aux besoins qui existent au niveau des crèches. Elle fige une situation inadaptée et crée simplement un échelon intermédiaire, alors qu'il y a grand besoin d'une professionnalisation pour que la commune puisse intervenir si des problèmes ou des difficultés devaient surgir comme en situation de crise où nous savons tous que l'action associative ne parvient pas à assumer pleinement ces prérogatives. En ce sens, l'administration est toujours responsable aux yeux de la population.

Pour terminer, le groupe socialiste invite l'ensemble des conseillères et conseillers à accepter le vote pour une municipalisation intégrative car le changement de gouvernance va aménager les conditions générales propices à la création d'offres de qualité accessibles à tous en se fondant sur les besoins des enfants et des parents.

Notre défi est de répondre efficacement aux besoins des familles. Je vous cite une phrase de M. Aeschbacher, soyons pragmatiques et moins dogmatiques !

M. Aeschbacher : le groupe PLR salue également le travail effectué en commission concernant le sujet qui nous occupe ce soir.

Lors de ces commissions, les objectifs souhaités ont été rappelés par la Magistrate, à savoir diminuer les charges qui pèsent sur les comités, enrayer le manque de vision globale des diverses entités de la petite enfance. Partant de cette hypothèse de travail, deux solutions se sont donc offertes à nous.

Celle de la municipalisation, qu'elle soit juxtapositive ou intégrative, ou celle de la création d'une fondation.

Le groupe PLR estime que malheureusement les débats se sont assez vite portés sur la problématique des coûts des deux variantes de municipalisation, laissant rapidement tomber la fondation, alors même que les coûts de celle-ci sont plus qu'intéressants en regard d'une municipalisation complète qui est prônée ce soir par la majorité de la commission.

Vous comprendrez que le groupe PLR trouve pour sa part que la meilleure solution est justement celle de la fondation.

Nous ne partageons pas les craintes relevées par le tableau présenté en commission. Nous nous étonnons même des arguments soulevés par certains commissaires PS et Verts pour refuser la création de cette fondation, à savoir et je cite : « qu'une fondation ne doit pas gérer une tâche qui relève du public », ou « les risques liés à un conseil de fondation qui prendrait des décisions propres à faire des dégâts sur la gestion de la petite enfance ». Si ce Conseil devait par hypothèse suivre cette logique, alors nous devrions déposer de suite un projet de délibération

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

afin de dissoudre les deux fondations communales existantes qui, pour rappel, gèrent aussi des tâches publiques comme celles du logement social et de la politique des personnes âgées et dont les conseils prennent déjà des décisions qui, à notre connaissance, n'ont pas provoqué de dégâts sur la gestion de ces domaines respectifs.

Vous comprendrez donc que le groupe PLR est favorable à une amélioration de la gestion de la petite enfance, mais estime que la meilleure solution est bien celle de la fondation. Nous vous invitons donc à soutenir cette proposition.

M. Antich : je voulais juste dire que je n'ai pas relevé la participation de la commune de Carouge, à travers Mme Anne Hiltpold, et il me semble que la commission l'avait aussi reçue. J'imagine que c'est un oubli.

Je voulais également rappeler qu'en date du 25 septembre 2018, une motion « Pour le développement harmonieux de la politique en matière de petite enfance » avait été votée par l'ensemble du Conseil municipal. C'était un vote qui avait fait suite à sept mois de débat de cette motion qui avait été renvoyée en Commission sociale. Les invites portaient sur une invitation à poursuivre la création de nouvelles places de crèche, à développer l'offre en matière d'accueil familial de jour, à mettre en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance, ainsi que de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter et clarifier le rôle de chaque partenaire et de favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur. Force est de constater que malheureusement le Conseil administratif n'avait jamais donné suite à cette motion, et ce malgré un vote soutenu à l'unanimité par le Conseil municipal.

Nous constatons aussi que le choix de la municipalisation ne règlera pas les problématiques liées à l'accueil familial de jour et la question des garderies qui vont rester en dehors de ce périmètre, alors que si on avait envisagé une fondation, on aurait pu essayer de les intégrer dans cette fondation.

Ensuite, nous notons qu'il y a quatre éléments qui ont une influence sur le débat par rapport à la municipalisation intégrative : c'est la mise à niveau des ajustements de salaire, les transferts des acquis sociaux, notamment les vacances, les changements de prévoyance et la création du secteur petite enfance au sein du service des affaires sociales. Tous ces éléments ont un impact financier qui a été chiffré par le rapport Jacquemet.

Sur le premier point et le deuxième point, le rapport Jacquemet indique clairement que, compte tenu de la perte potentielle d'avantages sur les vacances, les négociations risquent de se porter sur un maintien des acquis avec une masse salariale qui sera augmentée annuellement de plus de Fr. 1 million. Ces éléments semblent correctement évalués, à savoir que les calculs ne portent pas sur le personnel actuel, mais si on tient également compte des futures crèches dont certaines vont ouvrir très prochainement, le montant sera bien entendu au-delà. Dans le rapport, il est indiqué que les charges sociales sont légèrement plus élevées en raison des primes de diverses assurances ou le fait des nouveaux salaires.

Pour le troisième point, le fait que les calculs aient été réalisés par la société Prevanto pouvait avoir un sens à l'époque où on parlait d'une municipalisation juxtapositive. Sauf erreur, c'est la société qui s'est occupée de faire les évaluations pour la retraite des conseillers administratifs. En revanche, en ce qui concerne la municipalisation intégrative, je pense que l'on aurait dû se tourner vers Cap Prévoyance qui est l'entité qui s'occupe de toute la prévoyance du personnel de Lancy. On regrette en fait qu'on n'ait pas eu des chiffrages par Cap Prévoyance.

Dans le rapport, les éléments qui ont été calculés par rapport aux charges sociales qui allaient augmenter relèvent un montant d'environ Fr. 200'000.--. Ce montant a en fait été estimé sur la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

base de données qui ont été adressées pour le recalcul des assurances-accident du personnel de la crèche. Ce sont des valeurs qui dataient de 2019, qui ont été fournies par la société COPRE. Ce qui me gêne là-dedans, c'est que ces Fr. 200'000.— sont sous-estimés de par le fait qu'il manquait le nouveau personnel qui est arrivé pour la crèche Clair-Matin qui est active depuis 2020. De plus, ces éléments ne tenaient pas compte des Fr. 1 million supplémentaire dû à l'ajustement des salaires. A mon avis, ils me paraissent également sous-évalués.

Tous ces éléments cumulés m'amenaient à demander un renvoi à une Commission des finances pour étudier les possibilités de clarifier ces chiffres et qu'on ait vraiment des éléments beaucoup plus nets pour pouvoir se prononcer, que ce soit en termes d'une municipalisation juxtapositive, intégrative ou d'une fondation.

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe des Verts a longuement étudié la proposition faite par le Conseil administratif et en a discuté tout aussi longuement.

En premier lieu, nous relevons l'importance que la commune se dote d'une politique de la petite enfance et cette politique doit viser à l'amélioration substantielle de l'accueil de jour, doit prendre en compte les besoins des enfants et de leur famille, et doit pouvoir tenir compte des différents modes d'accueil selon les différents besoins.

Pour nous, pour développer cette politique de la petite enfance, la majorité de notre groupe est d'avis que le status quo n'est plus souhaitable. Actuellement effectivement la gestion des institutions de petite enfance par des comités de bénévoles atteint ses limites et ne permet pas de réaliser une véritable politique de la petite enfance. En 2020, sauf erreur, environ Fr. 18 millions de subvention ont été versés par la commune, ces Fr. 18 millions ont été effectivement gérés ensuite par les différentes institutions sans forcément qu'il y ait une collaboration étendue ou une cohérence dans leur action.

En outre, le fonctionnement par comité marche par beau temps, mais en temps de crise, on a eu beaucoup de retours sur le fait que cela posait des problèmes ; on est en l'occurrence dans une crise sanitaire, il s'est avéré que les comités n'étaient pas forcément adéquats pour réagir à ces éléments. Beaucoup de questions ont été posées à la commune et finalement la commune s'est retrouvée de facto l'organe qui devait gérer cette crise.

Un autre élément qui va également en direction d'une centralisation est l'égalité de traitement, effectivement de pouvoir traiter de la même manière tous les parents dans l'accès de leurs enfants à des institutions de la petite enfance.

Pour ces raisons, la majorité de notre groupe s'est déclarée favorable à la municipalisation. Ensuite s'est posée la question de savoir si nous voulions un modèle intégratif ou juxtapositif. Là aussi les discussions ont été assez vives et pour être franc, au départ, nous étions partagés. Pour l'intégrative, effectivement un des arguments principaux est d'éviter une administration qui a deux statuts différents, un statut régi par la convention collective de la petite enfance et un statut d'employé municipal.

On a également été conforté par les retours positifs des consultations des magistrates et magistrats qui ont été évoqués par le rapporteur de commission et il nous a semblé qu'il y avait une convergence vers un soutien à une municipalisation plutôt intégrative.

Ensuite, cela a également été mentionné, la position des institutions de petite enfance a été très majoritairement pour ce modèle intégratif, à l'exception sauf erreur, d'une seule institution qui s'est plutôt prononcée pour le status quo.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Enfin, la municipalisation intégrative permettrait de contribuer à l'égalité salariale entre hommes et femmes. Effectivement, l'intégrative dans la majorité des situations est plus favorable financièrement au personnel. C'est un fait, les salaires d'une manière générale sont plus élevés dans la municipalisation intégrative qu'avec la convention collective de travail et dans les institutions de la petite enfance, la majorité du personnel est plutôt féminin que masculin, donc pour contribuer à ces objectifs, l'intégrative est plus positive.

Néanmoins, dans les interrogations, il y a eu le regret que nous soit présentée d'abord une réforme administrative RH en reléguant dans un deuxième temps la définition de la politique elle-même de la petite enfance. Pour cela, la commission a demandé que l'étape suivante, après le vote sur le modèle, ce soit véritablement de mettre en œuvre une politique de petite enfance, qu'elle soit présentée et discutée à la Commission sociale. Donc, on se réjouit de pouvoir avoir ces éléments.

Le deuxième élément qui peut nous interroger est la vitesse de ce projet. La municipalisation, telle qu'elle nous a été présentée, doit être mise en place pour 2022, c'est l'ambition qui a été annoncée en tout cas par la Magistrature. Evidemment, on ne va pas faire traîner les choses volontairement, néanmoins la majorité du groupe est d'avis qu'il faut absolument avoir une bonne réforme, quitte à ce qu'elle prenne un peu plus de temps. De nouveau, on va être à l'écoute des propositions qui vont être faites, si c'est 2022 et que c'est une bonne réforme, c'est une bonne chose, mais on ne va pas non plus exiger que ce soit 2022, si cela prend un peu plus de temps, l'important est que la réforme soit bonne.

Le dernier élément et pas le moindre, c'est le coût de cette réforme. Là je rejoins M. Antich qui a émis beaucoup de questions sur les études qui ont été faites. Notre groupe s'est aussi demandé dans quelle mesure ces études étaient précises ou étaient uniquement une estimation. On estime qu'il y a des éléments qui mériteront d'être étudiés plus avant et notamment par la Commission des finances.

En conclusion, le groupe des Verts est prêt à soutenir le principe de la municipalisation de la petite enfance et il est également prêt à soutenir le modèle intégratif au vu des éléments développés précédemment.

Sur le principe, le groupe des Verts est pour une municipalisation intégrative. Cependant il y a derrière cette position de principe une demande de solliciter ensuite la Commission des finances pour pouvoir étudier les différents modèles et de pouvoir vraiment étudier finement les différents coûts qui vont être engendrés par la municipalisation intégrative, étant entendu que le groupe des Verts est favorable si le budget reste plus ou moins celui qui nous a été présenté dans les études, mais que s'il s'avérait être largement plus élevé et dépassé largement cela, ce soutien pourrait être revu puisqu'en cette période difficile avec des ressources financières qui sont en diminution, il faut effectivement prioriser les différentes politiques.

Pour résumer notre position, nous soutiendrons la proposition de municipalisation intégrative et demandons qu'un examen des détails soit fait ensuite en Commission des finances.

M. Couto : le groupe MCG salue également le travail de la commission qui a été assez long et laborieux. Nous sommes conscients que la politique de gestion de la petite enfance doit changer et nous estimons que la meilleure solution pour ce changement serait le choix de la fondation. A notre avis, elle serait la plus adéquate parce qu'elle serait moins coûteuse.

En conclusion, il ne nous a pas non plus été possible de certifier si les coûts de la solution de municipalisation intégrative n'iraient pas exploser de façon exponentielle. Il faudra en effet engager des ressources humaines pour gérer la petite enfance, tout le travail qui est fait actuellement par des bénévoles va devoir être fait par la commune, donc des employés qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

doivent être engagés. Tout cela nous semble causer une augmentation des dépenses pour la petite enfance.

En raison de ces problématiques, nous pensons que la solution de la fondation serait la meilleure parce qu'on a déjà la fondation pour la gestion du parc immobilier de la commune qui apparemment fonctionne assez bien et cela nous permettrait éventuellement de maîtriser un peu les coûts de cette modification.

On se soumettra aux décisions qui seront prises, d'après ce qu'on vient d'entendre les Verts et les Socialistes seraient pour une municipalisation intégrative, on restera attentif par la suite, si on remarque que les coûts vont exploser suite à ce changement, on n'hésitera pas à revenir à la charge si on constate cette situation.

Pour conclure, on soutient plutôt la solution de la fondation.

M. Dérobert : l'ensemble des groupes a pu s'exprimer pour son groupe, ce qui est bien. Chacun a eu le temps de parole qu'il souhaitait, ce qui est très bien aussi, le sujet est important et mérite qu'il soit traité à fond, mais je demanderai aux futurs intervenants de restreindre un peu puisque de toute façon les avis sont déjà faits et on ne va pas refaire un débat qu'on a déjà eu en commission durant trois séances.

M. Vogel : je vais être rapide, c'est juste pour répondre à l'interpellation de M. Antich. Effectivement, on a auditionné Mme Hiltbold, je ne suis pas revenu là-dessus – je ne pense pas que vous auriez eu envie de m'entendre encore plus longuement ce soir – parce que le rapport avait été fait par M. Barry. Il s'agissait en effet de la séance du 21 janvier que je n'ai pas rapportée moi-même.

M. Haas : j'aurais juste une remarque parce qu'il y a trois groupes qui ont des réserves, des interrogations sur un volet financier. En même temps, un des groupes qui se déclare favorable à une des solutions dit que la temporalité de la mise en œuvre n'est peut-être pas si importante que cela et qu'il faut se garantir de connaître tous les coûts et propose un renvoi en commission.

Il me paraîtrait politiquement et raisonnablement, d'autant plus quand on nous parle d'un renvoi pour étudier le budget, je ne veux pas forcément faire un lien de cause à effet, mais cela me paraîtrait quand même intéressant qu'on consolide les données financières qui ont été évoquées ce soir et qu'après on se prononce en toute connaissance de cause. Ce sont quand même des budgets énormes, ce sont des conséquences énormes et si la date d'entrée en vigueur n'est que le désir d'un calendrier politique, on peut attendre et s'assurer des aspects financiers.

M. Dérobert : pour resituer la chose, nous votons sur une proposition et non pas sur le budget qui va avec qui sera voté en novembre ou en décembre avec le budget de fonctionnement de la commune.

Mme Moyard : vous m'ôtez les mots de la bouche sur ce dernier point. Je souhaitais au nom du Conseil administratif, répondre à certains des éléments qui ont été avancés. Vous rappeler l'importance stratégique que revêt ce dossier pour le Conseil administratif et vous indiquer aussi que j'ai moi-même, à travers ces longs travaux, ainsi que le Conseil administratif, entendu les inquiétudes, les soucis, les recommandations que vous avez à nous faire et je ne les prends pas à la légère.

Pour rappeler le contexte, je sais que cet outil n'est pas très souvent utilisé par votre Conseil, mais la « proposition » est un vote de principe ; c'est très différent d'une délibération dont vous avez l'habitude ou d'un crédit qui est extrêmement précis et délimité. Très franchement, c'est une mesure d'organisation de l'administration et j'aurais pu, le Conseil administratif avec moi,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

faire cette réforme, avancer en exécutif, faire des négociations avec les différentes institutions et venir bien plus tard, au moment du budget, auprès de vous. Ce n'est pas ma manière de faire de la politique, j'ai choisi la transparence, j'ai choisi la concertation, j'ai choisi le travail en commun et c'est pour cela qu'il y a eu rien moins que non pas trois, M. le Président, mais six commissions puisque M. Vogel a rapporté les trois dernières, mais M. Barry avait rapporté celles d'avant. Donc, j'ai introduit cette proposition en novembre. Je me réjouis du temps qui a été pris parce que cela nous a permis de faire un travail en profondeur. Je me réjouis également des quatre auditions de mes collègues des autres communes qui ont été faites.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments. Par rapport à la proposition de M. Aeschbacher qui suggère qu'on pourrait réfléchir si on refuse d'aller sur la fondation pour la petite enfance à la pérennité des autres fondations, je pense que c'est une suggestion peut-être pertinente qu'on pourra reprendre ultérieurement, mais ce n'est pas le débat aujourd'hui.

Par rapport à ce que disait M. Antich quant aux invites de la motion votée il y a quelques mois, oui l'augmentation des places, le Conseil administratif est en plein dedans. Nous construisons aujourd'hui deux crèches, j'ai déposé un crédit d'investissement pour une nouvelle garderie dont je vous ai dit que peut-être ce serait de nouveaux locaux pour la garderie du Petit Prince, il y en a trois autres qui sont au stade de projets et cela c'est juste pour les trois-quatre prochaines années. Donc, oui l'augmentation des places est au cœur de la réflexion du Conseil administratif. De même, pour les accueillantes familiales de jour. Alors qu'il y a quelques jours d'autres communes ont décidé de supprimer, d'arrêter, de se retirer des structures de coordination dans lesquelles elles siègent, nous avons décidé de nous regrouper sur une seule. Je viendrai avec une délibération lors d'un prochain Conseil municipal pour garantir les places en accueil familial de jour car le Conseil administratif croit en la complémentarité des différents types d'accueil.

En ce qui concerne les contrats de prestations – je l'ai dit en commission mais je le redis ici – les contrats de prestations sont un outil intéressant qui est trop peu utilisé à mon goût dans cette commune d'une manière générale et nous travaillons là-dessus avec le Secrétaire général. Le problème, c'est que face à la complexité du dossier aujourd'hui, les contrats de prestations ne sont pas suffisants. Donc, oui cela avait été envisagé par le précédent Conseil administratif, j'ai repris ces travaux cet été en déterminant que cela ne répondait pas suffisamment bien à l'ensemble des problématiques qu'il y avait aujourd'hui. Vous avez indiqué, sauf erreur, M. Antich, que les garderies n'étaient pas concernées par la municipalisation. Si bien entendu qu'elles le sont, à la fois les crèches et les garderies. Nous avons travaillé également en très étroite collaboration avec les structures de coordination pour l'accueil familial de jour.

Vous avez indiqué que vous regrettiez que nous n'ayons pas demandé des analyses actuarielles à la CAP, c'est normal elle ne les fait pas. Ils nous font des calculs au moment où on leur annonce un certain nombre d'employés qui entrent, mais ils ne font pas d'analyse, ils ne comparent pas des modèles et c'est bien pour cela que nous avons dû prendre un expert actuair, effectivement vous avez noté que c'était la même entreprise avec laquelle nous avons travaillé sur un autre dossier.

Enfin, il ne s'agissait pas de la crèche de Clair-Matin, mais celle de Pont-Rouge qui a effectivement ouvert lors de la dernière rentrée.

Et puis vous indiquez que la facture va s'alourdir puisqu'on va ouvrir des places. Oui effectivement quand on construit une nouvelle route il y a plus de coûts, quand on construit de nouvelles écoles il y a plus de coûts, quand on a une population qui s'agrandit il y a plus de coûts. Donc, bien entendu que les montants qui ont été indiqués s'entendent à périmètre constant, bien entendu que si on ouvre davantage de structures - et c'est bien le souhait

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

unanime de l'ensemble de vos groupes - bien entendu que les coûts de fonctionnement vont avec, de même que les rentrées fiscales par exemple puisque notre population s'accroît.

Plus largement maintenant, pour revenir sur l'importance stratégique aux yeux du Conseil administratif de cette réforme, cela a été dit, du point de vue du Conseil administratif, la tâche de gestion de la petite enfance est d'offrir à la population, particulièrement aux enfants de cette commune, une place dans une structure préscolaire. C'est une tâche de service public, comme ça l'est aujourd'hui pour l'école – cela ne viendrait à l'idée de personne aujourd'hui de dire que des enfants n'ont pas droit à aller à l'école. De notre point de vue, les enfants ont droit, cela ne veut pas dire avoir l'obligation, mais ils ont le droit d'avoir une place en accueil préscolaire.

Aujourd'hui c'est inscrit dans la Constitution, ce n'est pourtant pas réalisé dans les faits, l'Etat et les communes doivent fournir l'offre nécessaire à répondre aux besoins, ce n'est absolument pas le cas. Nous avons donc le devoir de faire bien mieux que ce qui est fait aujourd'hui. C'est également une mesure d'égalité, c'est une mesure destinée à favoriser la vie professionnelle des femmes, c'est une aide à la prévention, c'est une aide à la socialisation des enfants, c'est un outil d'inclusion.

Loin de moi l'idée de vouloir mettre de force ou d'estimer qu'il est impératif et nécessaire que tous les enfants aillent dans une structure. Par contre, il est de notre devoir d'offrir à toutes les familles qui le souhaitent une place pour leurs enfants et ce n'est aujourd'hui pas le cas.

Pourquoi le Conseil administratif s'est lancé dans cette proposition, et plus précisément sur la proposition de municipalisation juxtapositive ? Je l'ai dit en commission, car j'ai fourni nombre de documents, nombre de synthèses, nombre de consultations, nombre de chiffres de la manière la plus transparente possible. J'entends que cela n'a parfois pas été suffisant, j'avais l'impression parfois au contraire de vous noyer sous les documents, ce qui n'était pas l'objectif non plus, on peut toujours faire mieux, on peut toujours faire plus et je reviendrai volontiers en commission, mais le choix du Conseil administratif de venir avec la proposition de municipalisation juxtapositive était celui de dire : il faut mettre les efforts financiers sur l'ouverture de nouvelles places et il faut mettre les efforts d'organisation sur le changement de gouvernance. J'ai dit, vous pouvez reprendre mes propos en première séance, c'est un choix de raison, ce n'est pas un choix de cœur et de valeurs, c'est un choix de raison d'un exécutif qui doit établir des priorités justement en termes financiers.

Votre commission, travaillant de plus en plus dans le cœur du sujet, a bien vu, et c'est vrai, que la différence principale entre la municipalisation juxtapositive et intégrative est celle des coûts et c'est vrai, je regrette aussi que le débat se soit aussi beaucoup centré sur la question des coûts, moins sur la question des valeurs, moins sur la question de la politique de la petite enfance. Mais il faut être clair, la différence des coûts se fait sur le dos du personnel, elle se fait sur le dos des conditions de travail. Et c'est votre choix aujourd'hui, c'est votre responsabilité politique aujourd'hui de dire si vous souhaitez faire une réforme « sur le dos » des employés ou en décidant d'y mettre les moyens. Nous avons fait une proposition d'exécutif, je vous ai donné l'entier des éléments, et sur cette base-là vous avez ensuite fait votre choix qui est des plus respectable et que je mettrai en œuvre selon votre volonté majoritaire.

L'un des messages que le Conseil administratif souhaite vous donner ce soir, c'est que je mettrai volontiers en œuvre, avec même grand plaisir, la municipalisation intégrative, il faudra simplement ensuite assumer. Assumer financièrement les coûts, se souvenir qu'il n'y a pas que des besoins de l'administration pour la petite enfance, mais également dans d'autres secteurs de l'administration et qu'il ne faudra pas sacrifier le reste des besoins pour la petite enfance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Mais je l'ai beaucoup entendu et je tiens à vous le dire ici, je ne suis pas quelqu'un – et le reste du Conseil administratif avec moi non plus – qui pense qu'on peut raser gratis et qui n'a cure des questions financières. Je vous en donne pour preuve depuis que je suis arrivée, j'ai fait casquer ma commune voisine d'Onex qui ne participait pas assez au financement du Terrain d'aventure du Petit-Lancy, j'ai négocié des tarifs préférentiels avec un avocat alors qu'on mandatait jusqu'à maintenant pléthore d'avocats différents à des tarifs bien plus élevés, de manière à faire des économies tout à fait substantielles à la commune pour ne donner que ces deux exemples.

Donc, aujourd'hui voter la municipalisation intégrative, ce n'est pas me donner un blanc-seing pour flamber des sommes astronomiques et n'avoir cure de notre situation financière. Je tiens ici à calmer vos craintes et je ferai volontiers le travail de venir régulièrement, aussi régulièrement que le président de la Commission des finances le souhaitera, en commission tant sociale sur la question de la politique de la petite enfance que des finances sur les éléments financiers.

Je n'ai pas pu répondre à tout, effectivement vous avez reçu des chiffres qui sont des estimations, c'est indiqué comme tel dans le rapport Jacquemet ; c'est également indiqué comme tel dans les documents qui vous ont été donnés en commission. Je vous rappelle que le pôle petite enfance de la Ville de Lancy, avant le 1^{er} mars, c'était une partie du cerveau du chef du service des affaires sociales, une grande partie du cerveau puisqu'il était seul à s'occuper de cela avec son administratrice. Depuis le 1^{er} mars, parce que vous l'avez voté - et je vous en remercie – dans le budget 2021, il y a une déléguée à la petite enfance. C'est nouveau, mais de là à dire qu'on va se retrouver avec un secteur énorme, rassurez-vous, on en est très loin.

Je terminerai en vous disant que j'ai bien entendu le message concernant la vitesse, je suis effectivement quelqu'un qui a une certaine volonté et qui décide d'aller de l'avant sur ses projets. Cela ne veut pas dire que je confonds cela avec de la précipitation. Oui j'ai annoncé un objectif au 1^{er} janvier 2022. J'ai dit aussi que je ferai tout ce qui est possible pour que ce soit le cas, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas n'importe comment. Je sais que c'est une réforme importante, c'est une réforme d'ampleur, c'est une réforme émotionnelle, c'est une réforme compliquée, je dois entamer des négociations avec les syndicats, je dois réorganiser l'administration, je dois vous convaincre du bien-fondé des financements, je dois monter une proposition budgétaire qui tient la route. Si cela ne tient pas la route et que ce n'est pas possible de le faire correctement en 2022, je ne le ferai pas pour 2022. Je ne vais pas me tenir à 2022 absolument et vous proposer quelque chose de boiteux, vous pouvez en être certains.

Enfin, je tiens à la question participative. Je vous l'avais dit en commission, je travaille avec les directions et avec les comités depuis août chaque semaine. Nous avons élaboré un règlement commun aux institutions, ce qui n'a jamais existé jusqu'à maintenant à Lancy, je souhaite continuer dans cet esprit tout au long de cette année et au-delà, je souhaite également travailler dans un esprit de participation pour garantir un engagement des utilisateurs par exemple dans des associations de parents d'enfants dans les structures. Je travaillerai avec eux à la fois dans la mise en place de cette réforme et après également. Enfin, je mettrai sur pied dès que possible mais très rapidement une véritable politique de la petite enfance. Je ne pouvais pas le faire avant d'avoir la maîtrise relative sur ce dossier ; quels moyens aurait eu la Ville de Lancy pour la faire appliquer à des entités parfaitement autonomes ? Mais bien entendu nous allons travailler là-dessus dès maintenant, vous en avez ma parole.

Je vous remercie infiniment pour le travail qui a été fait, qui a été long pour la Commission sociale, je vous remercie pour la qualité des échanges aujourd'hui et je ferai de mon mieux pour répondre à vos différentes inquiétudes, suivre vos différentes recommandations et je vous remercie d'avance pour le vote que vous pourrez faire ce soir en faveur des familles lancéennes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose la chose suivante : on pourrait reprendre ce qui a été fait en Commission sociale, à savoir poursuivre ce qui a été demandé, une fondation contre la municipalisation et ensuite si la municipalisation l'emporte, ce qui semble être le cas, voter sur quel type de municipalisation. Comme cela on offre au Conseil administratif un retour clair sur la position du Conseil municipal.

Mme De Vecchi : je voulais juste annoncer que je m'abstiendrai pour l'ensemble des votes vu que je suis engagée par une des associations concernées.

M. Clémence : il en va de même pour moi, si ce n'est que je ne suis pas moi-même salarié mais c'est un de mes proches parents et donc je m'abstiendrai également.

M. Antich : je souhaiterais que l'on sépare le vote en trois positions, vous avez proposé de revoter la fondation je crois mais je voulais demander que l'on vote la juxtapositive et après l'intégrative, l'idée étant que personnellement j'aimerais voter contre les deux propositions.

M. Dérobert : dans ce cas, vous pouvez vous abstenir et on prendra les abstentions comme étant contre les deux.

Celles et ceux qui sont pour la municipalisation veuillez bien lever la main, s'il vous plaît. 18 pour.

Celles et ceux qui sont pour la Fondation veuillez bien lever la main. 14 pour, 3 abstentions.

La proposition de municipalisation de la petite enfance est acceptée par 18 oui.

M. Dérobert : nous passons à la deuxième partie du vote, à savoir celles et ceux qui sont pour une municipalisation juxtapositive telle que nous l'avait proposé notre Conseillère administrative veuillez bien lever la main. 0 pour.

Celles et ceux qui sont pour une municipalisation intégrative veuillez bien lever la main. 17 oui, 13 abstentions.

La proposition de municipalisation intégrative est acceptée par 17 oui, 13 abstentions.

M. Dérobert : les rapports de commission d'informations seront joints au procès-verbal. J'invite les auteurs des rapports à les communiquer à la secrétaire du Conseil municipal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 8 FEVRIER 2021 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****Divers**

=====

Concernant les divers, un seul point est relevé – d'ailleurs en lien avec l'objet principal de la séance, à savoir la petite enfance – il s'agit de la question des collaborateurs auxiliaires de la petite enfance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Un.e commissaire précise qu'à Vernier une partie des collaborateurs de la petite enfance était des auxiliaires et que lors de la municipalisation cette situation a provoqué un coulisement avec des vacances.

La Magistrate répond au point précédent en précisant qu'effectivement à Lancy également les auxiliaires sont des remplaçants qui ont un statut différent. Interpellée par la Présidente, la Magistrate ajoute que les auxiliaires font partie du pool de remplacement et que par conséquent ils ont un statut plus précaire du point de vue du droit du travail.

10) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 10 FEVRIER 2021 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER

a) Présentation des mesures d'encadrement social mises en place dans le quartier des Palettes

Le point principal de l'ordre du jour est constitué par la présentation des mesures d'encadrement social mises en place dans le quartier des Palettes.

M. Musy, coordinateur de région de la FASe, commence par présenter la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) et ses activités. Cette fondation a pour mission de favoriser et d'entretenir la cohésion sociale. Elle est financée par l'Etat et les communes et est dotée de 47 centres, maisons de quartier, terrains d'aventures et Jardins Robinson.

Sur la commune de Lancy, 3 maisons de quartiers et 2 terrains d'aventures accueillent la population. 2 équipes de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) assurent l'animation socio-culturelle, encadrées par 2 coordinateurs régionaux.

L'action des TSHM se concentre sur la prévention et non la sécurité, qui est plutôt du ressort des polices municipales et cantonales. Le/la TSHM agit en 3 temps : observation de l'espace social, entrée en contact avec les jeunes dans cet espace et mise en place d'actions sur le terrain. Il a trois modes d'action : soutien individuel, soutien collectif, pour aider des groupes dans la création de projets, et soutien communautaire avec toutes les personnes habitant le quartier, dans le but, par exemple, de faire se rencontrer les habitantes et habitants et les jeunes.

Dans le cas de l'action dans le quartier des Palettes, le travail a été compliqué par l'arrivée du Covid puisque de nombreux lieux ont fermé, notamment le café communautaire et les salles permettant la pratique du sport.

M. Künzi prend ensuite la parole. Il constate que le quartier des Palettes, mais également le square Clair-Matin et le collège de Saussure, sont frappés par une montée des incivilités depuis l'automne 2019. Dans le travail social qui est effectué, il est important d'agir pour le bien-être de tous les habitants et habitantes et de ne pas se focaliser sur les 10 à 15 jeunes qui provoquent les problèmes.

Au niveau de la gestion de la sécurité, les différents propriétaires ont engagé différentes agences, ce qui a provoqué un certain désordre. Désormais, une coordination s'est mise en place pour n'engager qu'une seule agence de sécurité.

Interrogés sur la situation sécuritaire, les personnes habitant les Palettes ont relevé que certaines interventions musclées avaient mis de l'huile sur le feu et généré d'autres incivilités.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Le jeu du chat et de la souris pouvait pousser les personnes concernées à commettre des déprédations supplémentaires. Par ailleurs, le fait que le quartier soit en chantier depuis une dizaine d'années contribue à une mauvaise image. Toujours sur le plan sécuritaire, les réseaux sociaux ou les articles de presse poussent certaines personnes, en recherche de visibilité, à commettre des déprédations.

Pour y répondre, M. Künzi essaie de mettre en place un projet avec les propriétaires d'immeubles pour engager des jeunes pour rénover les immeubles, avec un financement et une gestion administrative par la Commune. L'objectif est double : procurer des petits jobs aux jeunes et peut-être éviter qu'ils ne détériorent des réalisations auxquelles ils auront participé.

Des permanences sociales sont tenues dans le quartier, les régies les utilisent pour renseigner les habitants. Des assistantes sociales de la commune ont été ajoutées au dispositif suite au constat de certains besoins. Celles-ci peuvent notamment renseigner les parents qui ont de la peine à gérer leurs enfants.

L'idée a été évoquée d'engager des correspondants de nuit, mais cela n'a pas été retenu, notamment suite à un constat d'échec d'une mesure similaire sur Thônex. A la place, M. Künzi contactera un médiateur qui a travaillé sur Vernier. Dans les autres mesures qui ont pu être prises, il faut noter la mise à disposition d'un local par le SASL pour un jeune, qui posait problème, pour un projet musical. La réinsertion a été une réussite.

Une piste importante suivie est le renforcement de la collaboration entre le SASL, les APM et la FASe, pour éviter de se retrouver en porte-à-faux vis-à-vis des jeunes. Des séances mensuelles doivent être organisées pour répartir les rôles et partager les expériences. Les secteurs concernés sont celui des Palettes, mais aussi celui du Pont Butin.

Concernant les aménagements extérieurs, une coordination se met aussi en place pour capter les besoins de la population des Palettes, notamment en vue des nouveaux travaux prévus pour l'étanchéité du parking. Il faudrait prévoir des aménagements provisoires, dans une démarche participative. Mais le Covid rend ces démarches difficiles...

Enfin, M. Künzi s'interroge sur le dispositif FO18 qui devrait prendre en charge les mineurs jusqu'à 18 ans, ce que sont principalement les personnes qui posent problème actuellement. Il interroge aussi le rôle du Tribunal des mineurs car les fauteurs de trouble se retrouvent souvent très rapidement sur le terrain.

La Magistrat relèvera la mise en place d'une plateforme numérique pour partager les informations entre les services communaux et centraliser les doléances, pour amener une vision globale.

Questions :

Une commissaire demande quel âge ont les jeunes problématiques et s'ils sont suivis. Mme Brugger, TSHM de Lancy, répond que la FASe est en contact avec eux. Mais la difficulté est que ces 10-15 jeunes ne sont pas forcément demandeurs de contact et que le lien est difficile.

M. Palau, responsable d'équipe du BUPP, précise qu'il faudrait un accompagnement individuel de ces jeunes. Certaines structures sont utiles, par exemple Contact Emploi Jeune peut contacter les TSHM quand des jeunes ne se présentent pas au rendez-vous, pour qu'un suivi soit fait. Il relève aussi que la déscolarisation est souvent le premier problème. Malgré FO18, ces jeunes sortent des systèmes prévus, des associations sportives et des associations d'animation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

M. Palau relève enfin qu'il faut une combinaison de mesures sociales et sécuritaires pour permettre aux jeunes de retrouver des perspectives, et salue la collaboration avec la police municipale.

Une autre commissaire demande quelles sont les revendications des jeunes, et si elles se modifient avec le temps.

M. Palau répond qu'un questionnaire diffusé dans les communes de Bernex et de Confignon auprès de jeunes de 16 à 20 ans a relevé surtout l'inquiétude croissante, augmentée par le covid, du fait du manque de perspectives d'avenir. Lorsque ces craintes ne sont pas prises en compte, cela peut déboucher sur les incivilités.

Une commissaire souligne la pertinence de la question et souhaite recentrer le débat sur les jeunes et leur ressenti plutôt que sur les interventions.

M. Künzi rappelle que le principal problème est que les jeunes fuient les contacts et sont parfois peu preneurs. La possibilité de leur attribuer des emplois permet de recréer le lien.

M. Gay appuie cette remarque et précise que les contacts entre les APM et les jeunes sont quasi-impossibles, les jeunes partent en courant lorsque les APM s'approchent pour dialoguer. Selon lui, la solution est vraiment du côté des TSHM et de la FASe.

La Magistrat confirme ces propos et souligne le besoin de coordination. Elle précise aussi qu'il est très important de tenir compte des habitantes et habitants des quartiers et pas uniquement des quelques jeunes qui posent problème.

Mme Brugger confirme également que le manque de travail déjà relevé est problématique et que les jeunes recherchent des jobs, raison pour laquelle le projet "Colore ta Ville" a été mis en place.

b) Divers

=====

La Magistrat nous informe qu'une conférence de presse a été tenue par les communes genevoises au sujet de l'ORPC, et qu'un communiqué de presse suivra. Les décisions prises sont :

- 1) Pas de réduction des effectifs en l'état
- 2) Pas de nouvelle exigence d'un extrait du casier judiciaire
- 3) Pas d'obligation de faire signer par les employeurs une autorisation de libérer les astreints.

**11) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 11 FEVRIER 2021 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****Divers**

=====

Au point des divers, M. Kunzi (SASL) informe les commissaires que la prestation relative aux déclarations fiscales pour les lancéen.ne.s à revenus modestes est maintenue. En revanche, en raison de la situation sanitaire, cette prestation est réalisée par correspondance postale et par échange à distance. En ce qui concerne les plus jeunes, la permanence fiscale ne sera pas maintenue en raison des mesures liées au COVID-19, toutefois une capsule vidéo à leur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

intention sera préparée par le SASL dans l'espoir de les inciter à remplir leur déclaration et éviter ainsi une taxation d'office. La Présidente ajoute que les jeunes suivis par l'Hospice général peuvent contacter leur assistant social qui continue de les recevoir en présentiel.

**12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 24 FEVRIER 2021 –
RAPPORTEUR : M. MAURO MARTELLA****a) Présentation de la nouvelle édition du magazine des sports**
=====

La Magistrate indique que ce magazine a été initialement lancé lors de la précédente législature. Une première édition est sortie il y a 4 ans et l'idée d'un nouveau numéro a été relancée. Ce projet est mené par le chef du service des sports.

Le chef de service explique qu'il s'agit effectivement de la seconde édition de ce magazine, qui se veut intemporel. La première concernait les années 2016 à 2020, alors que la seconde, qui fait justement l'objet du présent point d'information, sera édictée pour les années 2021 à 2025. Cette édition-ci a quasiment la même trame que l'ancienne. Il y a 4 ans, la thématique retenue avait été celle du sport bien-être et de la santé, avec notamment un travail autour de la nutrition. Désormais, ce sont les thématiques du sport au féminin ainsi que du sport libre et déstructuré qui sont à l'honneur.

A la différence du dernier magazine, il n'a pas été souhaité de mettre en lumière les 60 associations sportives lancéennes. Au contraire, l'idée était de prendre certains sports, de se demander qui les pratiquait habituellement et de regarder qui pourrait être tenté de le faire sans se sentir gêné. Le chef de service cite ainsi l'exemple de l'aquagym, sport que pratique ici un homme, ou encore l'exemple d'un jeune garçon qui fait de la danse classique. Les préjugés de genre sont ainsi cassés. Le cas d'un homme qui fait du yoga, d'une retraitée qui pratique du tennis de table, d'un jeune homme qui fait du rock acrobatique ou encore d'une senior qui pratique l'escalade a également été donné.

Quant à la façon d'opérer pour réaliser ce magazine, il a été fait appel à un pool de mandataires : un photographe, un journaliste ou encore une graphiste. En effet, quelque chose de plus professionnel a été souhaité pour cette édition. Le service des sports a toutefois donné les lignes directrices, les thématiques et les personnes à contacter.

b) Divers
=====**Nouvelles annonces du Conseil fédéral et leur impact sur le sport à Lancy**

Le chef de service rappelle que le Conseil fédéral a annoncé ce jour des assouplissements au niveau du sport, qui devront être confirmés les jours suivants par le Conseil d'État. Ces nouvelles mesures autoriseraient la pratique sportive, compétitions comprises, jusqu'à 20 ans à l'intérieur. Pour les plus de 20 ans, tout sport resterait impossible à l'intérieur. Cela serait toutefois autorisé à l'extérieur par groupe maximum de 15 personnes. Pour Lancy, l'enjeu va concerner la piscine de Maignac, dans la mesure où toutes les autres piscines intérieures du canton vont rester fermées. Il serait inimaginable d'absorber tous les nageurs du canton et frontaliers. La question n'est toutefois pas urgente, la vidange ayant été anticipée et la piscine restant fermée jusqu'au lundi 8 mars. Ce point sera toutefois tranché très prochainement. Enfin, d'autres structures, à l'instar du skateplaza ou du mur de grimpe, seront réouvertes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Assemblées générales sous COVID-19

Le chef de service explique que la plupart des assemblées générales ont lieu virtuellement ou par voie circulaire. Les associations ont récemment repris les devants et plusieurs invitations ont été reçues.

Stade des Fraisiers

Le chef de service rappelle que le Conseil municipal avait, durant la dernière législature, voté deux crédits : un premier pour la rénovation de la pelouse et un second pour la construction de nouveaux vestiaires, d'une buvette, et pour la rénovation des vestiaires existants. Cet automne, le mandataire de la commune a reçu une mauvaise nouvelle de l'Office de l'urbanisme. L'endroit considéré pour la construction de la buvette et des vestiaires se trouve déjà sur un PLQ qui exclut toute nouvelle construction. Pour cette raison, juste avant Noël, le Conseil administratif a décidé d'aller de l'avant en modifiant la zone. Le problème est qu'un délai inhérent à toute modification d'environ 400 jours en découle. Pour absorber les footballeurs, des conteneurs vont donc être installés. Le crédit d'étude sera ainsi revu et un crédit de construction pour la pause de conteneurs sera présenté.

Streetpark de la Praille

Le chef de service indique que les travaux de la 2e phase commenceront le 1er mars avec l'enrobé et la mise en place de nouveaux modules. Ce site devrait être opérationnel aux environs de la mi-mars.

Parcours sportif de la Chapelle

Ledit parcours est opérationnel mais il reste à finaliser la signalétique, pour avoir quelque chose d'uniforme avec Plan-les-Ouates, en termes d'instructions, de fléchages et de logos. Le chef de service espère qu'il sera possible d'officiallement inaugurer ce site d'ici le printemps prochain

13) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 1^{ER} MARS 2021 – RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL

Divers

=====

A la séance du 1er mars 2021, le seul divers abordé est celui du calendrier prévisionnel de la mise en place de la municipalisation de la petite enfance, si celle-ci devait être acceptée par le Conseil municipal. A la question d'un.e commissaire, la Magistrate répond qu'il est prévu une mise en œuvre au 1er janvier 2022 mais qu'un point de situation avec les partenaires de la petite enfance permettra prochainement de confirmer cet objectif.

14) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 2 MARS 2021 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI

a) Présentation de l'étude « Neutralité carbone »

=====

M. Bonfanti, Maire, explique que le but du présent point d'information est de présenter une étude réalisée par l'UNIL, en lien avec le plan climat que le Conseil municipal a voté il y a un peu plus d'une année. Cette étude sur la neutralité de carbone est importante, car elle soulève

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

de nombreux enjeux et interrogations, tout en mettant en avant les mesures qui devront être mises en place sur le territoire communal, et, plus largement, au niveau de la Suisse.

La neutralité carbone correspond au fait de passer d'un état de déséquilibre carbone à une situation d'équilibre en termes d'émissions, directes et indirectes, alors réduites et captées humainement en les enlevant de l'atmosphère. L'objectif est de passer de 12t/habitant/an à 1t en 30 ans. Différents scénarios sont envisagés : le scénario « tendance » poursuivrait les mesures en cours (restrictions limitées), permettrait de passer à 8t par an. Le scénario « ambitieux » accentue les mesures en termes d'émissions directes et le choix de certaines énergies ou modes de locomotion, qui engendrerait des coûts très importants, il permettrait d'arriver à 4,7 t. Le scénario « résilience » accentue sur l'autonomie des Etats et l'objectif d'assurer les besoins vitaux des populations. Certains éléments de ce scénario sont développés, notamment dans le cadre du travail sur le « Grand Genève ».

Le scénario « rayonnement » propose d'aller au-delà de l'information à la population, à travers un engagement plus concret de l'état et de la population. En conclusion, la neutralité carbone est un objectif qui pose de nombreuses questions, comme cela l'a été démontré avec les enjeux liés aux émissions directes et indirectes. Le tout est difficile et implique de réfléchir à la notion même de liberté ainsi qu'à l'échelle de territoire sur laquelle travailler.

b) Présentation du processus et du choix du projet Columbarium

M. Bonfanti, Maire, explique que le présent point d'information vise à présenter les projets proposés par 3 entreprises à qui la commune s'est adressée dans le cadre de l'extension du Columbarium. Ledit monument funéraire, constitué en 1985 et agrandi en 2004, se trouve sur le cimetière du Grand-Lancy et requiert un développement complémentaire, au vu des nombreuses demandes des familles.

C'est le projet du bureau EDMS qui a été retenu de par, notamment, la qualité de la réflexion autour du choix des murets longitudinaux limitant la problématique d'obstacles pour la circulation et favorisant la végétation existante.

c) Divers

Travaux d'avancement du tram 15 aux Palettes

La problématique de la mobilité, des places de parking et de l'abattage des arbres se pose et provoque beaucoup de remous au sein de la population. Le quartier change de visage. Le pilotage de ce grand projet est effectué par l'Etat, l'Office cantonal des transports en particulier et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Pour proposer une solution au plus proche des intérêts de chacun, des services de chaque commune traversée par le tram 15 accompagnent l'élaboration du projet : l'objectif est, notamment, de réfléchir à comment compenser les arbres abattus, et avant cela, déterminer quels arbres pourront être conservés ou non, limiter au maximum les abattages ou encore trouver des solutions pour transplanter les végétaux existants, en se basant notamment sur le guide sur l'espace public ou encore du plan directeur communal, à savoir que les deux grands cèdres pourront être préservés. Ils seront suivis au niveau hydrique (impact des travaux sur leur implantation). La zone en partant de l'avenue du Curé-Baud jusqu'à la route de Base devra être également surveillée.

À ce stade, il y a sur Lancy 123 arbres abattus, mais le projet de replantation comprend 170 arbres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021**Recyclage des petits bouchons**

Une commissaire exprime son projet de proposer une motion à ce propos au prochain Conseil municipal.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – SEANCE DU 9 MARS 2021 –
RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation du Conseil économique communal (CEC)**
=====

M. Föllmi, un ancien conseiller administratif (1991-2003) et membre fondateur du CEC, nous présente le CEC, créé en 1997 afin de faire face à la disparition de 1200 emplois dans la commune. En 1998, le CEC a mis en place une table ronde qui a permis de rencontrer certains entrepreneurs de la Commune. Cette consultation a abouti à la création d'un poste de délégué aux affaires économiques, ainsi qu'à la mise en place du fichier des entreprises sur le site internet de la Commune.

Des membres du CEC, tous bénévoles, originaires ou habitants de la commune, sont également présents lors cette séance : M. Manghardt, M. Grosbety, M. Tracey et M. Hiler (ancien conseiller d'Etat).

Le but du CEC est donc d'aider le Conseil administratif à prendre en compte les besoins et préoccupations des entreprises.

Le CEC :

- fournit le Répertoire des entreprises lancéennes et des surfaces disponibles
- favorise l'implantation d'entités nouvelles à Lancy
- organise la Journée des entreprises chaque année, avec 40 participants chaque année
- propose aussi des petits déjeuners d'entreprise, qui permettent aux chefs d'entreprise de présenter leurs entreprises aux autres
- a mené l'action des bons de solidarité.

Les aides sont avant tout fédérales et cantonales. Les capacités de la commune sont limitées dans ce domaine, mais des aides sont prévues en faveur des PME.

Celles-ci ont été concentrées sur les entreprises qui sont localisées dans des arcades propriétés de la Ville, avec la baisse de leurs loyers commerciaux. Ainsi que l'extension des délais sur le paiement de la taxe professionnelle et l'annulation de la micro-taxe sur la gestion des déchets en 2020 et probablement aussi en 2021. D'autres actions sont dirigées en faveur des commerces de proximité, qui ont été particulièrement impactés par la crise à cause de leur fermeture.

Toutefois, la crise actuelle montre à quel point le poste de délégué aux affaires économiques est important pour informer les entreprises des aides qui existent pour elles et leur faire gagner du temps dans les démarches nécessaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

b) Bilan sur les bons de solidarité

=====

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé le confinement, avec des conséquences dramatiques, humaines et économiques. En collaboration avec le CEC, le Conseil administratif a décidé de mener cette action de soutien aux 250 commerces de proximité, qui rejoint la volonté de soutenir les entreprises locales qui donnent de la vie à la Commune.

Critères de sélection des commerces

- Localisation : le siège et l'activité principale du commerce doivent être sur Lancy.
- Forme juridique : les commerces fragiles étaient privilégiés, soit les RI (ou SI), les SNC et les Sàrl.
- Types de commerces : tous les commerces de proximité.

En tout, 161 commerces répondant à ces critères, ont été conviés à participer à l'opération.

Le 25 juin 2020, un crédit de Fr. 320'000.-- a été voté par le Conseil municipal pour la distribution d'un carnet de 4 bons de Fr. 5.-- (soit Fr. 20.--) à chaque foyer. Plus de 15'280 ménages ont été bénéficiaires. La distribution a eu lieu entre le 26 et le 28 août, avec une durée de validité de 3 mois (septembre-novembre).

Les bons étaient munis de codes QR et de numéros d'identification uniques pour faciliter l'encaissement des bons par les entreprises.

Un flyer était joint à l'envoi des bons aux ménages, avec la liste (actualisée continuellement sur www.lancy.ch) des entreprises participantes. De 30 participants au début, le nombre est monté à 46.

Une campagne de communication et de promotion économique globale a été menée avec des affichages (affiches et bâches), les réseaux sociaux et sur le site internet de la Ville, ainsi que d'une couverture Presse large, de septembre à décembre.

Résultats

- 18'606 bons de Fr. 5.- ont été distribués en 3 mois
- Fr. 93'030.-- ont été redistribués aux commerces, soit le produit de l'activité commerciale menée à l'aide des bons
- 46 commerces ont participé
- En lien avec cette action, près de Fr. 500'000.-- ont été dépensés par les usagers
- 30% des coupons ont été utilisés par les habitants de la commune.

Le bilan est considéré comme positif pour la commune ainsi que les retours des commerces : certains ont reçu de nouveaux clients, d'autres ont aussi couplé l'action des bons à des actions personnelles. Malheureusement, il y a eu quelques dysfonctionnements dans la distribution des bons, 1% des ménages n'ont pas reçu les bons, à cause de vols dans les boîtes aux lettres (100-200 personnes) ou parce qu'ils ont directement mis le courrier à la poubelle. Des entreprises et associations de Lancy ont reçu des bons qui ne leur étaient pas destinés.

Précisons que la commune a comptabilisé uniquement les bons utilisés par les entreprises qui ont participé au système, et non pas tous ceux qui ont été inutilisés ou perdus.

Cependant, des entreprises, qui avaient refusé de participer, ont donné plusieurs réponses différentes : désintéressement, clientèle déjà suffisante, formalités administratives et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

fonctionnement à flux tendu au niveau des rentrées d'argent et système de bons mal adapté à leurs besoins.

De plus, l'achat de biens se fait de plus en plus sur internet surtout pendant le Covid.

Enfin, et si 30% d'utilisation des bons est plutôt bas et si une telle opération devait être reconduite, il y aurait sans doute la possibilité d'utiliser les smartphones, en imprimant les bons. L'objectif était de répondre aux besoins des commerces et les commerces locaux jouent un rôle important en termes de tissu social.

c) Divers

=====

La question sur les mamans de jours sera traitée par la Commission sociale.

POINTS FINAUX

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Vogel : j'ai deux petites questions anecdotiques que l'on m'a posées en promenant le chien. La première est la mare du parc Louis Bertrand qui a l'air de se vider. On m'a demandé ce qu'il en était, est-ce que c'était délibéré ou est-ce qu'il y avait une autre raison.

La deuxième question que l'on m'a reposée, que j'avais déjà posée, c'est l'ouverture de l'escalier du parc Chuit vers Pont-Rouge qui est toujours fermé. Je crois que vous nous aviez demandé d'être patients, eh bien les communiens perdent patience.

M. Haas : je remercie M. Bonfanti pour l'ensemble des réponses qu'il avait fournies concernant les bons solidaires. Par contre, j'ai une proposition : si une action de ce type devait être reconduite, je trouverais chouette, par cohérence et par esprit de solidarité, que le mandat qui serait confié à une agence de communication le soit à une agence lancéenne et pas à une agence carougeoise.

M. Couto : c'est une remarque. Comme vous l'avez tous constaté, lors des commissions en visioconférence, on avait commencé avec une application qui avait été proposée par un Conseiller administratif. A l'époque, j'étais un peu sceptique et j'ai cru comprendre qu'on se rayait de moi. « Rira bien qui rira le dernier », parce que force est de constater que l'on a dû changer de plateforme.

M. Dérobert : je vous remercie M. Couto pour ce Cocorico !

M. Bonfanti : par rapport au parc Louis-Bertrand, je vais m'enquérir de cette problématique, mais à mon avis ce n'est pas fait pour qu'elle se vide, on va travailler là-dessus.

Par rapport à la communication, c'est bien l'agence Etienne Etienne à Carouge qui a été mandatée pour le travail des bons de solidarité. Si nous devons relancer cette action, pour des questions de bonne utilisation des fonds communaux, il s'avère que nous n'allons pas reprendre une agence de communication, nous allons reprendre l'ensemble de la charte qui avait déjà été créée pour que nous puissions encore l'exploiter. Donc, on fait encore mieux, en plus on ne dépensera plus d'argent pour la communication dans la mesure où tout a été créé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

Mme Moyard : effectivement M. Vogel, encore un petit peu de patience, on arrive au bout. Nous avons eu un topo sur la suite des travaux, cela avance bien, si vous retournez voir dans les environs, au niveau du sol, on est en phase de finition. Pour rappel, quand on a inauguré la promenade Nicolas Bouvier, vous avez pu voir l'escalier depuis la promenade, mais il est toujours fermé, non pas parce qu'il y avait un problème avec l'escalier, l'escalier était terminé, mais le problème est qu'il aboutissait sur un terrain vague qui, lui, ne pouvait pas être terminé. Il s'agit du dernier bout au bas de l'escalier jusqu'à la gare de Pont-Rouge, le long du bâtiment de la FMB, parce que la FMB justement, elle, terminait des travaux, et il fallait attendre l'étapage des différents travaux. Nous sommes dans la dernière partie, la semaine prochaine seront réceptionnés les ouvrages, il manque encore juste l'éclairage public. Donc, tant que l'ensemble n'est pas terminé, ce sera fermé, mais d'ici fin avril, cela devrait être ouvert et nous pourrons l'utiliser notamment à la fête de la danse en principe.

M. Dérobert : la séance est terminée, je vous remercie de votre participation et vous souhaite une excellente fin de soirée et de bonnes vacances de Pâques.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 25 mars 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.